



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016**

## **du Département de santé et de l'action sociale**

**Le rapport se présente par service**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## 2016 au Département de la Santé et de l'Action sociale (DSAS)

### Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI

Un projet de révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), instaurant notamment un dispositif de prise en charge spécifique pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans a été accepté par le Grand Conseil. Il permettra l'orientation rapide des jeunes vers des mesures de préparation à la formation qui donneront droit à une bourse. Les parents seront associés et amenés à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au projet d'insertion de leur enfant.

### FORJAD

Le programme FORJAD s'est poursuivi avec une augmentation de la participation des jeunes adultes qui a atteint 410 nouvelles inscriptions en 2016. Ce programme de préparation à l'entrée en formation s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Depuis son lancement en 2006, 2'956 jeunes y ont participé, tandis que plus de 1'019 jeunes sont sortis diplômés à l'issue de formations qui se déroulent au sein d'entreprises en voie duale, en écoles de métiers ou d'institutions formatrices.

### Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie en 2016 dans le canton de Vaud avec la participation de 5 autres cantons. Le 30 octobre s'est déroulée la cinquième journée annuelle des proches aidants avec une forte mobilisation de coureurs aux couleurs de la campagne au Marathon de Lausanne.

### Fonds de lutte contre la précarité

Pour une période pilote de trois ans à partir de février 2015, le Conseil d'Etat a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Il permet d'assainir par des prêts des situations financières de ménages surendettés. En 2016, parmi les 35 demandes déposées par les spécialistes du désendettement, 32 ont abouti à un accord de prêt pour un montant de CHF 556'000.

### Développement de la coordination des soins

Un projet de décret a été adopté par le Grand Conseil sur le développement d'outils communs favorisant la continuité et la coordination des soins. Ils constituent des éléments fondamentaux pour renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques. L'utilisation d'un langage commun comme la suite interRAI et la mise à disposition du dossier électronique du patient contribueront à soutenir les professionnels de la santé pour leur permettre de répondre au mieux aux besoins des personnes dans leur parcours de soins.

### Nouveau dispositif de prévention et de prise en charge des soins dentaires

Une nouvelle législation cantonale en matière de prévention de la santé bucco-dentaire et de prise en charge des frais dentaires est en cours d'élaboration. Sous réserve de son adoption par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, elle constituera un contre-projet constitutionnel à l'initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires ». Visant à garantir à la population un accès équitable et de qualité à la santé bucco-dentaire, elle s'adresse en particulier aux catégories de population à risque de renoncement aux soins, soit les enfants et les jeunes, les adultes aux revenus modestes, ainsi que les personnes âgées et celles en situation de handicap.

### Réforme du système des soins

L'utilisation du système de soins sera fortement impactée par le vieillissement de la population durant ces prochaines années. Lors d'Assises en mars, les orientations de l'Etat en matière de réforme du système de soins et ses conséquences sur l'accompagnement des personnes ont été présentées. Un projet de loi mis en consultation début 2017 propose d'instituer quatre Régions de Santé pour garantir la meilleure prise en charge possible des personnes, et ce tout au long de leur parcours de vie. Ces prestations permettront d'éviter certaines hospitalisations ou de retarder l'entrée en EMS.

### Régulation des équipements médico-techniques lourds

La population vaudoise bénéficie d'une offre qui répond déjà largement à ses besoins de santé en matière d'équipements médico-techniques lourds. Les autorités vaudoises ont décidé de réguler l'acquisition de tels équipements. En 2016, le département a accordé une autorisation à trois requérants qui remplissaient à tous les critères, notamment que la mise en service de l'équipement répond à un besoin de santé avéré et que les coûts induits à charge de l'assurance obligatoire des soins, des pouvoirs publics ou des patients sont proportionnés par rapport au

bénéfice sanitaire attendu. Sept demandes ont été refusées.

## **Hôtel des patients**

---

L'Hôtel des patients a ouvert ses portes au mois d'octobre. Doté de 114 chambres, il constitue un lieu de soins à part entière, destiné aux patients nécessitant une hospitalisation mais dont l'autonomie est conservée. Son ouverture participera au désengorgement du CHUV.

## **Constructions hospitalières**

---

Le CHUV a lancé le chantier du nouvel hôpital de Cery, doté de 220 lits. La construction qui est réalisée par étapes de façon à ne pas interrompre les activités de soins a démarré en juin 2016. Un nouvel édifice accueillera dès 2018 le Centre de neurosciences psychiatriques, qui réunit chercheurs et cliniciens.

## 41.1 Appui au chef du département

### 41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre et de Président du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique.
- Lancement et gestion de projets transversaux

### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Appui au Président du Conseil d'Etat pour veiller à la cohérence et au suivi de la politique gouvernementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Usagers de certaines prestations sociales

**Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)**

**Secrétariat général (SG-DSAS)**

**Groupes de prestations**

**41.2 Ressources humaines**

**Descriptif**

- Gestion des apprentis et des formateurs du DSAS (hors CHUV)
- Conseil et appui à la hiérarchie dans toutes les situations particulièrement lourdes ou difficiles, suivi des procédures RH et garantie de son adéquation légale.
- Soutien aux services dans leurs processus de recrutement, de médiation, d'évaluation des prestations, de formation continue du personnel.
- Organisation des manifestations récréatives ou officielles du DSAS.
- Relations avec le SPEV, ou entre le SPEV et les services, pour toutes formalités relatives aux collaborateurs.
- Assister la hiérarchie dans les conflits et assurer le lien avec les représentants du personnel et partenaires du réseau RH.
- Veiller aux conditions de travail des collaborateurs.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Jeunes adultes ou adultes en recherche d'apprentissages (employé-e-s de commerce, assistant-e-s de bureau, médiamaticien-ne)
- Sportifs d'élite / Ecoles / Professionnel-le-s de l'apprentissage
- Services traiteur / DJ / animateurs / restaurants
- DFJC / DIS
- CEP / CVAJ / app-app / Le Repuis / Orip / CHUV / Impact
- SPEV

## 41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

### Descriptif

- Coordination de la procédure budgétaire du département, établissement du budget du SG-DSAS
- Coordination et collaboration à l'exploitation du budget du département : suivi budgétaire mensuel et trimestriel, contrôle et suivi des propositions au CE à caractère financier (en particulier crédits supplémentaires et reports de crédit),
- Comptabilité générale du Département, préparation et conduite du bouclage comptable annuel ainsi que des clôtures trimestrielles.
- Contrôle, suivi et coordination des objets d'investissements du DSAS (EMPD, crédits d'études, TCA, budget) et planification des garanties (budget et suivi).
- Gestion de la facture sociale aux communes : calcul, établissement et envoi des factures annuelles (acomptes puis décompte final), gestion des encaissements et des rappels, échange de correspondance avec les communes.
- SCI-système de contrôle interne : mise sur pied pour le service ainsi que coordination au niveau du département.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SCL (Facture sociale).

## 41.5 Politique sociale

---

Les missions générales imparties à la section Politique sociale sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre, voire se charger du développement et de la mise en oeuvre de certains projets transversaux.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale cantonale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer, piloter et mettre en oeuvre des projets transversaux impliquant différents services ou départements et relevant du domaine des politiques sociales et de la prévention.

## Système d'information

---

- Extraire et consolider les données du Datawarehouse RDU.
- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec Statistique Vaud).
- Veiller à la cohérence, à la complétude et à la qualité des bases de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

## Projets transversaux

---

- Assurer la gouvernance et le support du revenu déterminant unifié
- Concevoir et mettre en oeuvre la politique départementale en matière de prévention sociale ciblée ou transversale.
- Développer le concept cantonal de porte d'entrée pour le dépôt de requêtes en vue d'une amélioration de l'égalité des personnes en situation de handicap.

## Affaires intercantionales

---

- Assurer les contacts avec d'autres cantons, la Confédération et les autres organismes-clés de la politique sociale suisse.

## Expertise et organisation

---

- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences. Assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale.
- Veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS dans le cadre de la politique départementale.
- Soutenir les services dans les travaux du renouvellement du système d'information départementale gérant les prestations sociales et sanitaires.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation de la politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés sociales et/ou économiques, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infraction.
- Appuyer le SASH dans la production de certains relevés statistiques et sur demande dans la mise en oeuvre de projets transversaux.

## Etudes et recherches

---

- Mise en oeuvre et suivi du projet de recherche "trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" en collaboration avec des partenaires universitaires.
- Concevoir et réaliser le rapport social de la législature
- Assurer une veille stratégique en matière de recherche et de développement des politiques sociales sur les plans international, fédéral et cantonal.
- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.

- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes d'accompagnement et de pilotage de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS en cas d'intérêt pour le département.
- Etablir des analyses statistiques du RI : analyses périodiques et ad hoc sur demande du Chef du DSAS ou du SPAS.
- Etablir des analyses de trajectoires sur des populations vulnérables et faire des recherches ad hoc sur demande du chef du Département.

## **Documentation**

---

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Participer à la vulgarisation de la politique sociale cantonale.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV et usagers des prestations sociales
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, CSIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique sociale).

**Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)**  
**Secrétariat général (SG-DSAS)**  
**Événements marquants, évolutions significatives**

Le deuxième rapport d'analyse de l'enquête longitudinale "Pauvreté et trajectoires dans le canton de Vaud" a été rédigé et pose les bases pour une analyse longitudinale des trajectoires des ménages menacés de précarité. Avec la réalisation de la troisième vague d'enquête, des données intéressantes commencent à être disponibles permettant de monitorer les risques de pauvreté dans le canton de Vaud.

La première volée des familles participant au programme "apprendre en jouant, petits:pas" a terminé ce dernier en 2016. Une quarantaine de familles habitant à Lausanne a ainsi pu suivre en entier ce programme dont les résultats en termes de stimulation des enfants et de sociabilisation des enfants et parents sont réjouissants. Une nouvelle volée a été lancée en automne à Lausanne et région avec une vingtaine de familles alors qu'une autre vingtaine suit le programme dans la Broye-Vully. Dès 2017, ce programme sera transféré au Service de la santé publique afin d'être intégré dans le continuum des prestations de prévention socio-sanitaire de la petite enfance déployées par ce service.

La conception et la rédaction du deuxième rapport social a mobilisé fortement le SG et les services du DSAS durant l'année 2016. En plus de la rédaction d'une partie descriptive concernant le contexte socio-économique du canton, il s'est agi de dresser un catalogue détaillé de l'ensemble des prestations sociales servant la prévention et la lutte contre la pauvreté ainsi que de fournir, en collaboration avec Statistique Vaud, des bases pour analyser l'impact des politiques publiques dans le domaine social.

Le RDU a fait l'objet d'une évaluation en réponse à une disposition légale de la LHPS. Cette évaluation a été menée par le bureau d'études politiques BASS. Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur les conclusions du rapport et a énoncé des recommandations concernant des adaptations à faire au niveau du dispositif actuel. L'intégration des bourses d'études dans le RDU a d'ailleurs fortement sollicité le centre de compétence en dehors de ces activités ordinaires. A l'initiative du SG, une journée d'échanges avec les acteurs des dispositifs RDU genevois et neuchâtelois a été organisée à Lausanne et a permis d'identifier les bonnes pratiques en la matière.

Par ailleurs, le SG-DSAS a été impliqué dans le COPIL SI RI-BRAPA visant à accompagner l'EMPD pour le renouvellement de l'applicatif PROGRES ainsi que dans les travaux ayant mené à la simplification du processus BRAPA. Le SG-DSAS a également été impliqué dans le COPIL Cyber et dans les travaux préparatoires de mise en ligne des prestations sociales.

Sur le plan sanitaire, un appui significatif aux services du DSAS a été donné, notamment pour l'analyse de l'évolution des coûts à charge de l'assurance-maladie, le suivi des négociations tarifaires, le soutien à la formation dans les institutions subventionnées par le DSAS ou encore la finalisation du décret sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins, qui a été adopté par le Grand Conseil en décembre 2016. S'agissant de la prise en charge sanitaire des migrants, la priorité a été mise en 2016 sur l'adaptation du dispositif pour faire face à l'augmentation du nombre de migrants.

Du point de vue organisationnel, l'Unité financière a été restructurée par la nomination de la nouvelle responsable et l'engagement d'un responsable comptable.

## Pages internet du DSAS

---

- Base de données bibliographique du Centre de documentation du DSAS (cDoc) : [www.vd.ch/documentation-social](http://www.vd.ch/documentation-social)
- Revenu déterminant unifié - RDU : <http://www.vd.ch/themes/social/informations-sociales/rdu/>
- Lutte contre la pauvreté : colloques : <http://www.vd.ch/themes/social/informations-sociales/lutte-contre-la-pauvrete/>

## Autres sites internet

---

[Annuaire statistique de Statistique Vaud](#)

[Guide social romand, partie vaudoise \(fiches socio-juridiques et adresses sociales\)](#)

## Rapports et feuilles d'information

---

Rapport social 2011

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2012)

CPS info

Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Chancellerie d'État (CHANC)  
Groupes de prestations  
**301.1 Chancellerie**

## **301.1 Chancellerie**

---

Etat-major gouvernemental.

### **Descriptif**

---

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Membres du Conseil d'Etat et services.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Chancellerie d'État (CHANC)  
Groupes de prestations  
**301.2 Information et communication**

## **301.2 Information et communication**

---

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

### **Descriptif**

---

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

### 301.5 Archives cantonales

## 302.5 Archives cantonales

### Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

## Chancellerie d'État

---

### Section du Conseil d'État

---

- Nombre de séances du Conseil d'Etat: 42
- Nombre de décisions du Conseil d'Etat: 1428 décisions

Projets de lois / décrets préparés par la chancellerie d'Etat:

- EMPD/ crédit d'investissement pour le système d'information de l'exécutif et du législatif SIEL
- EMPL / révision de la LInfo et de LPA / Rapport à la motion Isabelle Chevalley pour une meilleure compréhension des courriers de l'administration

### Protocole

---

- Réception du Conseil fédéral in corpore à la Maison de l'Elysée le 13 avril 2016
- Réception à Nyon de SE M. Jean Asselborn, Ministre des affaires étrangères du grand duché de Luxembourg
- Réception d'une délégation diplomatique du Benelux à la Maison de l'Elysée le 6 juin 2016, conduite par les ambassadeurs du grand duché du Luxembourg et du royaume de Belgique

### Bureau d'information et de communication

---

- 358 communiqués diffusés
- 104 invitations à des conférences de presse adressées aux médias
- 199 news publiés sur le site [vd.ch](http://www.vd.ch)
- 8 parution de La Gazette on line
- lancement de la refonte du site [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

### Protection des données et information

---

Faits et chiffres 2016: [document à télécharger](#)

### Archives cantonales

---

Les dossiers ont continué à se succéder en masse, comme en 2015, dans des proportions relativement similaires, mais dans des urgences différentes. Si les entrées d'archives sont revenues à des proportions ordinaires 544 mètres linéaires (contre 1525 en 2015), c'est aussi dû aux restrictions imposées par les travaux de densification qui se sont achevés à fin juin 2016. Les sollicitations sont restées identiques dans le traitement des courriers scientifiques, en particulier ceux ayant trait aux victimes de mesures coercitives, dans l'examen sanitaire et la numérisation des registres cadastraux et des plans, ainsi que dans le suivi de la question de l'archivage électronique dont les retards sont gênants devant l'urgence à trouver des solutions pour l'ensemble du fonctionnement de l'administration et pour l'archivage électronique historique.

L'année 2016 a été marquée par le départ à la retraite de deux collaborateurs engagés dans les dossiers les plus importants de l'institution: Olivier Conne, archiviste, entré en fonction le 1er septembre 1990, et Christian Gilliéron, adjoint, aux Archives cantonales vaudoises depuis le 1er avril 1992. Les deux postes ont pu être pourvus dans les délais.

### Archivage électronique

---

A l'issue de l'étude initiée en 2012 sur l'archivage électronique (crédit d'étude du 14 mars 2012), l'architecture logique et fonctionnelle du futur système a été définie, un cahier des charges a été rédigé et un appel d'offres a été publié. La commission d'évaluation a dû malheureusement statuer négativement, renvoyant le dossier à des études complémentaires, notamment l'examen d'une solution d'externalisation des données d'archivage historique. Cet archivage électronique historique nécessitant la mise en place en amont d'un dispositif pour assurer la conservation probatoire des documents de l'Etat, le périmètre du projet initial a été élargi depuis 2015 de manière à ce que les documents numériques à valeur historique produits par le Système d'Information des autorités Exécutive et Législative (Bleu SIEL) puissent, à terme, être archivés dans les meilleures conditions. L'adoption du projet Bleu SIEL, en juillet 2016, et celle de la Conservation probatoire renvoyée à février 2018 obligent les ACV à être présentes dès le démarrage du projet Bleu SIEL (novembre 2016) pour l'implémentation du Records

management, et à conduire les deux autres EMPDs Conservation et ENSIACV, ce dernier donnant les moyens humains et techniques pour que les ACV puissent jouer le rôle de site-pilote, aux côtés des secteurs d'activité engagés dans la démarche Bleu SIEL, dans la gestion continue et rationnelle des documents numériques qu'elles produisent, répondant aux exigences de la conservation probatoire et de l'archivage électronique historique.

## **Numérisation**

---

Les travaux de numérisation débutés en avril 2015 avec le Pôle numérique installé aux Archives cantonales vaudoises se sont poursuivis au rythme prévu, non sans avoir connu quelques avaries avec les caméras qui ont pu être réparés. Ils exigent une étroite collaboration entre les différents intervenants: planification des lots, examen sanitaire des documents, numérisation contrôlée image par image, mise à disposition au fur de leur validation des images numériques sur les postes de la salle de lecture.

Les travaux de numérisation des registres de reconnaissances (1234 à 1798), entamés en mai 2009, se sont terminés en juillet 2016. Ils représentent plus de 2 millions de prises de vue qui sont mises progressivement en ligne sur le site de l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours («Mormons») et sur celui des ACV (dans une première étape, sur les postes de la salle de lecture). Des questions de nommage de fichiers retardent cette opération, ils sont en passe d'être résolus.

Dans le prolongement de l'EMPD Densification, 2e étape, des travaux de numérisation de négatifs sur verre et de négatifs souples ont débuté pour permettre aux ACV de disposer de contretypes.

## **Densification**

---

La 2e étape de la densification des dépôts des ACV (selon les termes de l'EMPD adopté par le Grand Conseil le 23 juin 2015, prévoyant l'octroi d'un crédit d'ouvrage de 1'450'000 francs) est arrivée à son terme, à fin juin 2016. Le montant a permis de remplacer les rayonnages fixes des 6 dépôts du 4e étage par des rayonnages mobiles, d'acquiescer l'acquisition d'une installation technique adéquate pour contrôler le climat – plus sec et plus froid - des archives photographiques, ainsi que la gestion des accès et du temps.

Les rayonnages fixes démontés ont été récupérés par d'autres services de l'Etat.

## **Mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement**

---

Les ACV sont fortement impliquées, depuis avril 2013, dans les réponses aux demandes d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20e siècle et 1980. Elles travaillent en concertation avec le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) du canton de Vaud, ainsi qu'avec les centres LAVI ou institutions analogues des autres cantons. Cette question pèse considérablement sur le fonctionnement de l'institution. En 2016, 80 nouvelles demandes sont parvenues aux ACV, 105 ont trouvé une réponse. Le temps de traitement d'une demande dépasse fréquemment la journée, compte tenu des longues recherches nécessaires pour explorer les différents fonds d'archives susceptibles de contenir des informations, reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises. Au 31 décembre 2016, 330 demandes (contre 250 une année plus tôt) étaient parvenues aux ACV, dont 319 (214) traitées et donc 11 (36) encore en suspens (56 au plus fort de la vague, en août 2015).

En lien direct avec cette thématique, les ACV ont participé aux travaux de la Commission chargée d'étudier le rapport sur deux postulats parlementaires: J.-M. Dolivo, Réhabilitation des personnes détenues administrativement; J. Martin: Sauvegarder les archives des enfances volées. Le Grand Conseil a adopté ledit rapport, dans sa séance solennelle du 21 juin 2016, qui place désormais les ACV dans l'obligation de faire appliquer les recommandations de conservation des archives liées aux placements des enfants dans des institutions (24 ont été recensées, entrant dans de tels critères) et un questionnaire a été envoyé en octobre 2016, sous la double signature du Chancelier d'Etat et du directeur des ACV.

Le 30 septembre 2016, le Parlement fédéral a adopté en vote final, à une large majorité, le projet de loi fédérale sur les Mesures de Coercition à des Fins d'Assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) qui lui était soumis par le Conseil fédéral comme contre-projet indirect à l'initiative populaire « Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation) » déposée en décembre 2014. Celle-ci a dès lors été retirée par le comité d'initiative, ce qui permettra l'entrée en vigueur de la loi le 1er avril 2017, aucun référendum n'étant annoncé. Les ACV ont participé à la journée d'information organisée par les services de la Confédération, à Berne, le 23 novembre 2016, pour la mise en œuvre de la LMCFA.

## **Accroissement des fonds / Eliminations**

---

45 services ou offices de l'Etat ont versé un total de 310 mètres linéaires (m.l.) de documents, dont 51 concernent des archives psychiatriques et 22 proviennent du Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Appliquant avec rigueur les critères de tri élaborés en collaboration avec les services concernés et protocolés dans les calendriers de conservation, les ACV ont parallèlement autorisé l'élimination de 5'422 m.l. de documents parvenus au terme de leur durée de conservation (soit 94 % d'élimination pour 6 % de versement).

En matière d'archives privées ou para-administratives, 76 acquisitions ont concerné 62 fonds dont 38 nouveaux. Elles représentent 234 mètres linéaires dont 120 pour la seule Addiction suisse. Les fonds Anne-Françoise Pelot (6 ml), Emile Gardaz (13,20 ml), Hélène Tobler (10 ml) Compagnie La Marelle (9 ml) et Daniel Mange (13,45 ml) méritent la citation.

## **Inventaires**

---

69 (42) inventaires nouveaux ont été réalisés ou achevés (49 de versements officiels, 20 de fonds para-administratifs ou privés, totalisant 12561 (7468) pages).

41 (39) inventaires ou répertoires numériques existants ont été remaniés et complétés (7 de versements officiels, 34 de fonds para-

administratifs ou privés, totalisant 1218 (1656) pages).

2016 est un grand cru en terme du nombre d'inventaires importés dans la base de données Davel. C'est dû en grande partie au départ à la retraite d'Olivier Conne qui a finalisé des inventaires qui étaient en cours depuis longtemps et de Christian Gilliéron qui a terminé tous les inventaires dont il avait la responsabilité. De plus, de nombreux inventaires en attente de finalisation ont pu l'être et ainsi augmenter la statistique.

Si on additionne les nombreux inventaires dactylographiés ou sur traitement de texte migrés dans la base de données par des procédures semi-automatiques ou par simple ressaisie manuelle, on arrive au chiffre record de 32'834 pages produites.

106'009 nouvelles notices ont été créées dans la base de données, pour un total de 517'432 (tous niveaux de description confondus). Au 31 décembre 2016, l'état de la couverture des inventaires était le suivant :

## Tableau sur la couverture des inventaires dans DAVEL

Objet	Nombre	%	Notes
Fonds et collections	3638	100	Sans compter 271 notices fantômes qui signalent des fonds éliminés ou reclassés
Fonds avec un inventaire PDF extrait de DAVEL	2662	73	
Fonds avec un inventaire PDF créé hors DAVEL	971	27	Dont 494 collections de parchemins (14%) avec un inventaire sommaire
Fonds avec un inventaire PDF	3633	99,8	Sans compter 15 fonds qui, entièrement décrits dans DAVEL, n'ont pas d'inventaire PDF
Fonds non inventoriés	68	2	
Etat au 31 décembre 2016			

## Exposition annuelle / Manifestations publiques

Engagées dans le débat de la protection des données et confrontées à des versements imposants d'archives psychiatriques, les ACV ont organisée leur exposition 2017 sur le thème : »Archives psychiatriques. « Faut-il consulter ? ». Contribution au débat sur la conservation des données personnelles. Un cycle de 5 conférences a accompagné, tout au long de l'année, la réflexion. Il est à noter que l'exposition a accueilli un complément lié aux 20 ans d'existence de la Fondation Internationales d'Arts et Littérature Erotiques (F.I.N.A.L.E )

Et qui a amené à mettre sur pied une table ronde: « Conserver les archives de la marginalité ».

Les actes du VIIe Colloque des archivistes de l'arc alpin occidental sur le thème : « Entre nature et culture, le paysage : sources d'archives et projets de mise en valeur » ont été publiés sur le site des ACV, <http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantoniales/colloques/vii-colloque-2-3-juillet-2015/>, et ont fait l'objet d'un résumé dans la revue professionnelle suisse *arbido* (1/2016, pp. 1-16).

La fréquentation du bâtiment reste toujours aussi importante. Ainsi, 5'395 consultations (contre 5'432 en 2015) ont eu lieu en salle de lecture pour l'utilisation de 30'936 cotes différentes de fonds d'archives (41'085 une année plus tôt).é cotes différentes de fonds d'archives ; la salle de conférences a été utilisée par 1250 personnes représentant 83 groupes différents, alors que la visite des locaux a attiré 124 personnes relevant de 10 associations et groupes d'horizon divers.

## Programme de législation

Aucune mesure ne concerne les ACV.

## Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Elles sont à l'origine de la démarche en cours au sein de la communauté des archivistes suisses de publier des statistiques au niveau national. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud, et continuera d'être alimenté d'une année à l'autre,

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=7470&Language=F>

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/rapport-annuel/>

Chaque rapport d'activité est accompagné d'un dossier thématique, également consultable en ligne,

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

Bilan du programme de législature 2007-2012

[www.vd.ch/2012-2017](http://www.vd.ch/2012-2017) Programme de législature 2012-2017

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Groupe Impact

Groupes de prestations

## **53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

### **53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

---

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

### Relevé de l'activité du groupe Impact au sein de l'ACV du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2016.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'entretiens	401	590	506	512	486	620	598
Nouveaux cas	117	129	115	116	125	147	137
Médiations	28	32	30	32	28	30	26
Investigations terminées	7	7	12	8	11	8	10
Investigations en cours	1	4	1	10	3	5	2
Coachings	0	3	3	2	1	2	2
Interventions d'équipe	10	7	5	2	5	8	8

### Relevé de l'activité du groupe Impact pour les affiliés du 1er janvier au 31 décembre 2016

Conformément à l'art. 7a du RCTH, le groupe Impact peut fournir, contre rémunération, des prestations entrant dans le cadre de ses missions.

En 2016, six nouveaux établissements et institutions parapubliques ont signé une convention de collaboration avec le groupe Impact. Au 31 décembre 2016, le nombre total des affiliés se monte à 25, correspondant à 6'653 ETP.

Ainsi, pour l'année 2016, le groupe Impact a effectué:

- 75 entretiens et entretiens téléphoniques.
- 2 médiations.
- 2 investigations.
- 9 présentations.
- 2 jours de formation.

## Formation en ligne

---

Dans le programme de législature 2012-2017 figure la mesure "Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information". Pour y répondre, le groupe Impact a procédé à la conception, la création et la diffusion d'une formation en ligne destinée aux cadres de l'ACV ayant des responsabilités de gestion du personnel. Cette formation comprend un module théorique, des histoires interactives, ainsi qu'un quiz.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Groupe Impact  
Sources d'informations complémentaires

## Site Internet

---

[www.vd.ch/impact](http://www.vd.ch/impact)

## 42.0 Administration générale du SASH

### 42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

#### Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation, développements informatiques.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CCAF, CCVD, AVASAD, OAI), suivis administratifs et politique des dossiers.
- Participation à des projets ou commissions inter départementaux

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SG-DSAS
- Services du DSAS
- Autres autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil)
- Autorités communales
- CCVD
- CPEV
- OAI
- RP
- AVASAD
- CCAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...)
- Autres services de l'ACV (SPEV, SAGEFI, etc.)
- Conseil de politique sociale
- Agences d'assurances sociales
- Organismes subventionnés
- Médias
- CRD PC Familles et Rente –pont
- FAJE
- Fondation Spicher
- Fonds cantonal pour la famille

## 42.1 Assurance-maladie et accidents

### 42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les assurés de condition économique modeste.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

#### Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année
- Rédiger le préavis cantonal à l'attention de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs
- Allouer les subsides aux primes d'assurance maladie, financer le contentieux en matière d'assurance maladie, contrôler le respect de l'obligation d'assurance.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Assurés.
- En collaboration avec les agences d'assurances sociales, l'OVAM contrôle le respect de l'obligation d'être assuré selon la LAMal pour toute personne domiciliée dans le Canton et, dans les situations prévues par l'OAMal, accorde les exemptions à cette obligation si les conditions sont remplies.
- Conformément à l'article 64a LAMal, l'OVAM prend en charge de manière forfaitaire les arriérés de primes ou de participations aux coûts sur présentation par les assureurs d'actes de défaut de biens ou de titres considérés comme équivalents. En contrepartie, les assureurs ne suspendent pas le remboursement des prestations fournies aux assurés concernés.
- Collaboration avec les agences d'assurances sociales, les CSR, les assureurs, les services équivalents des cantons latins, la CCVD.

## 42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

---

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.  
Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

### Descriptif

---

- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Suivi de l'activité et accompagnement dans la gestion des dossiers de nature particulière
- Suivi de l'activité de la CCVD en matière d'allocation des PC AVS/AI, de remboursement de factures pour des prestations reconnus (PCG).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Rentiers AVS ou AI de condition modeste
- Résidents d'EMS
- Associations d'EMS
- OFAS
- CCVD et agence d'assurances sociales de Lausanne
- SPAS

## 42.3 Hébergement

Informier et soutenir les personnes recourant à l'hébergement médico-social

Définir, mettre en oeuvre et coordonner une politique d'accompagnement, d'aide financière, d'appui social, de surveillance et d'information pour des personnes hébergées en EMS, en HNM ou en EPSM, en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Définir et mettre en oeuvre une politique d'aide aux personnes fragiles vivant à domicile et suivies par les CMS

Mettre en oeuvre d'une politique permettant aux structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) de se développer.

### Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- Financement des frais socio-hôtelières en hébergement : calculer et négocier les montants des tarifs socio-hôtelières appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc, préparer l'arrêté y relatif du Conseil d'Etat.
- Financement des soins en hébergement : calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements.
- Contrôle financier des EMS : effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux.
- Contrôle de la qualité de prise en charge des EMS : par des visites non annoncées dans les établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité.
- Aide financière individuelle aux personnes hébergées : en subsidiarité et en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certaines dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- Appui social : apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique : par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur [www.vd.ch](http://www.vd.ch) et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité.
- Poursuite de la collaboration aux modules de formation des tuteurs / curateurs privés.
- Adaptation de la formule de reporting aux EMS multi-sites/multi-activités.
- Mise en place d'un portail informatique permettant aux EMS d'accéder en ligne à l'outil de tarification des prestations socio-hôtelières en EMS (SOHO).
- Différentes interventions dans des séances publiques d'information.
- Estimations vénales d'immeuble : pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Evaluation des demandes de financement faite par les établissements pour des situations nécessitant une prise en charge supérieure à l'ensemble des prestations financées.
- Réalisation complète des tarifs des EMS à partir de l'outil SOHO informatisé.
- Evaluer les pistes d'amélioration et proposer une révision de la LAPRAMS

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux centres d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins, CMS, syndicats, assureurs, CEESV, OFAS, SSP.

## 42.4 Hospitalisation

---

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes, non assurées ou mal assurées en collaboration directe avec les hôpitaux.

### Descriptif

---

- Valider le fait que les soins apportés aux personnes concernées ne sont pas couverts par une assurance (subsidiarité).
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées, respectivement du caractère urgent des soins.
- Valider puis payer les factures aux hôpitaux dans le respect des conventions conclues avec les hôpitaux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables.

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins (si dépenses pour soins urgent importants).
- Collaboration étroite avec les hôpitaux et leurs services sociaux.

## 42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

### 42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

---

Allocation des subsidés réduisant les primes de l'assurance maladie obligatoire pour les bénéficiaires de PC AVS/AI.

Cette tâche est confiée à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

#### Descriptif

---

Les bénéficiaires de PC AVS/AI ont droit au subventionnement de leur prime pour l'assurance-maladie de base jusqu'à concurrence de la prime moyenne cantonale fixée par le Département fédéral de l'intérieur.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

Collaboration avec la CCVD, les assureurs.

## 42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

### 42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Elaborer et mettre en oeuvre les éléments de politique familiale et les autres régimes sociaux décidés par les autorités (PC Famille, rente-pont, allocations familiales, AMINH).

#### Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).
- Application de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonale de la rente pont (LPCFam)
- Assurer la surveillance des Caisse d'allocation Familiale (CAF) pour la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation(CCVD) (Mandat)
- Application du règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (AIL)
- Suivi de l'application par l'OAI de l'allocation pour parent s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH)
- Suivi de la Charte sociale agricole

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocations en cas de maternité pour mères sans activité lucrative.
- Allocations familiales dans l'agriculture.
- PC Familles et la rente-pont.
- Parent avec enfant en situation de handicap
- CCVD, Centres régionaux de décision (CRD), agences d'assurance sociales, Prometerre, CCAF, CSR, SPAS, OAI, commission d'évaluation LPCFam.

## 42.7 Promotion du maintien à domicile

### 42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

#### Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Activités de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants
- Convention La Solution pour les activités d'aide

#### Domaines

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat, soutien aux proches aidants
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en œuvre

#### AVASAD

- Participation au Comité d'administration de l'AVASAD
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.
- Autorité de recours pour les décisions de réduction du coût des prestations d'aide à domicile fournies par l'AVASAD.

#### Associations subventionnées

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques, éventuellement de projets pilotes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

#### Bénéficiaires

- Personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
- Personne fragile et vivant à domicile
- Personne souffrant d'un handicap
- Famille avec enfant handicapé
- Personne âgée isolées et fragile
- Proches aidants

#### Partenaires

- AVASAD et OSAD privées
- SUPAA
- Pro Senectute
- Pro Infirmis

- Croix-Rouge vaudoise
- Alzheimer Vaud
- Bénévolat Vaud
- THV
- AVIVO
- GRAAP
- Mouvement des aînés
- Partenaires de la commission cantonale de soutien aux proches aidants
- PROXY
- Pro Familia Vaud
- Entraide familiale vaudoise
- Insieme Vaud
- Fondation compétences bénévoles
- Entraide Montreusienne
- 4 Roues de secours
- Coopération service
- Cap Contact
- Solidarité Handicap Vaud
- Autisme Suisse Romande
- Ligue vaudoise contre le cancer
- Base Court
- Espace Proches
- Caritas
- REPR

## Assurance Maladie AOS

---

### Subsides LAMal

---

- Planifier une première étape en vue du dispositif prévue par la RIE III (+ 15 millions dès 2017).
- Assurer l'octroi automatique du subside lors de l'entrée au RI
- Mettre en oeuvre les nouvelles dispositions en matière de fortune commerciale (LHPS)

### SAMOA

---

- Lancer les travaux et assurer le respect du planning pour une mise en oeuvre de SAMOA lors du renouvellement 2018.

### Contentieux

---

- Mettre en place le dispositif d'annonce au CSR des bénéficiaires RI induisant du contentieux (part de prime à charge impayée).

## Politique Familiale et proches aidants

---

- Organisation de la 5e journée annuelle en faveur des proches aidants le 30 octobre 2016 en collaboration avec les cantons de Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais avec une campagne de sensibilisation et des actions en commun ainsi qu'un partenariat avec le Marathon de Lausanne.
- Adoption par le CE d'un rapport d'évaluation sur le dispositif PC Familles et Rente pont et de propositions d'ajustement.
- Réorganisation du dispositif d'octroi des PC Familles et de la Rente-pont cantonale. Ouverture des 6 Centres régionaux de décisions PC Familles.
- Mise en route d'une mesure de coaching pour bénéficiaires de PC Familles

## Hébergement

---

### EMS

---

- Proposer un arrêté permettant d'assurer le financement du matériel LIMA

### Filière psy

---

- Assurer tous les niveaux en lien avec la bascule au 1er janvier 2017 en formalisant le transfert des ESE et des HNM vers les EPSM.

### EMS de Vaud et Fribourg

---

- Faire ratifier la convention de libre circulation par les autorités cantonales respectives.

### HNM

---

- Faire adopter au Conseil d'Etat le règlement soumettant les HNM à la CCT santé.

## Maintien à domicile

---

- Mise en oeuvre de la convention de collaboration avec la Fondation "La Solution" pour des prestations d'aide au ménage, les veilles et présences ainsi que l'information et les conseils fournies par un(e) assistant(e) social(e)
- Poursuite de l'implémentation de la prestation d'orientation fondée sur l'outil d'évaluation de la charge et des besoins des proches auprès des CMS.
- Signature de la convention de collaboration avec Solidarité Handicap et Cap contact.

Lancement d'un projet pilote avec la Fondation Coup de pouce pour l'inclusion des personnes handicapées dans les structures d'accueil de jour et de loisirs.

- AVASAD : Avec la CIVESS, lancer le dispositif de contrôle et d'amélioration de la qualité en EMS par le test d'une première grille d'inspection.

## **Bénévolat**

---

Réalisation d'une action visant à sensibiliser les employés de l'Etat de Vaud (exposition et speed-meetings).

Mise en place d'une collaboration avec le journal de l'entraide familiale vaudoise (EFV) pour la publication d'une page dédiée aux activités du service.

## **Politique de la vieillesse**

---

- Mise en oeuvre des mesures découlant de la réponse au Postulat UFFER sur l'action sociale gérontologique adaptée par le Conseil d'Etat.
- Adoption d'une modification légale visant à étendre de deux ans la Rente-pont pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale eu qui en remplissent les conditions.

## Hébergement

---

- Mise en place d'un portail informatique pour la transmission et la saisie du reporting des EMS.
- Intégration de nouveaux établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) dans le cadre de la filière d'hébergement psychiatrique.

## Agence d'assurance sociale

---

### Agences d'assurances sociales

---

- Dans le cadre du «COFIL Optimisation», lancer les deux zones pilotes et analyser les premiers résultats en lien avec les partenaires concernés (réseaux de santé, associations privées, AVASAD).

## Organisation

---

Mettre en oeuvre avec le SSP une nouvelle organisation permettant de centraliser au SASH le dossier de l'hébergement au DSAS.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)  
Sources d'informations complémentaires

## Pages internet

---

[www.vd.ch/vivre-a-domicile](http://www.vd.ch/vivre-a-domicile)

[www.vd.ch/assurances-sociales](http://www.vd.ch/assurances-sociales)

[www.vd.ch/ems](http://www.vd.ch/ems)

[www.vd.ch/sash](http://www.vd.ch/sash)

### 43.0 Administration générale du SPAS

Conduite, gestion du service et fonctions support.

#### Descriptif

- Organisation, direction du service, gestion stratégique.
- Ressources humaines, gestion financière, gestion administrative.
- Support juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations).
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat (Grand conseil) et externes.
- Participation à des projets et commissions inter-départementaux.
- Support système d'information.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du SPAS.
- Chef du DSAS.
- Secrétariat général du DSAS.
- Autres Services du DSAS et de l'ACV.
- Autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil).
- Autorités communales + ARAS.
- Conseil de politique sociale.
- Autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Organismes ou institutions subventionnés.
- Conférences intercantionales (GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS).
- Associations diverses.
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

### 43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

#### Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les Autorités d'application, sécurisation du RI.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OCTP).
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département ou du service (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des Autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion des dispositifs et projets visant la prévention du recours au RI ainsi que l'appui social et l'insertion des bénéficiaires du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

#### Pilotage cantonal du RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

## 43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

### Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions administratives.
- Déterminations pour le Tribunal cantonal.
- Procédures judiciaires de recouvrement (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement). Recouvrement national et international.
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par les débiteurs.
- Etat de Vaud.
- Tribunal cantonal.
- Collaborateurs du service.
- Ordre judiciaire.
- Ordre des avocats vaudois - barreau.
- Office fédéral de justice, Berne.

## Descriptif

---

- Préavis, propositions.
- Planification, statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière, conseil socio-éducatif.
- Gestion des aides individuelles.
- Pilotage des dispositifs d'indication et de suivi.
- Supervision des projets d'infrastructure.
- Médiation, négociations.

## Gestion financière

---

- Subventions et aides individuelles.

## Objectifs

---

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et les établissements socio-éducatifs.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, établissements socio-éducatifs et ateliers protégés subventionnés par le SPAS.
- Etat de Vaud: CIVESS, SASH, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP, AEIP.

#### 43.4 Aide aux victimes d'infractions

### Descriptif

- Préavis, propositions, études dans le domaine de l'aide aux victimes et en ce qui concerne la prise en charges des auteurs de violences, y compris prévention du passage à l'acte et prévention de la récidive.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des aides aux victimes, en coordination avec le SJL et Profa-Centre LAVI, et en tenant comptes des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL).
- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes de Profa-Centre LAVI.
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles de Profa-Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et des contributions aux frais pour une aide à plus long terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons (Conférence régionale 1).
- Refacturation intercantonale (prestations fournies par des centres de consultations situés à l'extérieur du canton de domicile).
- Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes de Profa-Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.
- Subventions aux organismes agissant dans le domaine de l'aide aux victimes et de la prévention de la récidive des auteurs.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes de violence, auteurs de violence.
- Etat de Vaud: SJL, Polcant, SPJ.
- Office fédéral de la justice, autres cantons romands.
- Fondation Profa-Centre LAVI.

## **Descriptif**

---

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation continue du personnel des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR.

## Action sociale vaudoise

### Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI

Un projet de révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), visant notamment à instaurer un dispositif spécifique de prise en charge des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans requérant le RI, a été soumis au Grand Conseil qui l'a accepté, sans opposition, en juin 2016. Pour l'essentiel, ce dispositif permettra d'orienter les jeunes, très rapidement, vers des mesures de préparation à la formation qui donneront droit à une bourse. Les parents seront associés et amenés à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au projet d'insertion de leur enfant. Ceci vise à rétablir une égalité de traitement aux bourses pour tous les jeunes, qu'ils soient indigents ou non. Durant la période d'instruction du dossier, soit jusqu'à son entrée dans une mesure, le jeune ne percevra pas le Revenu d'insertion (RI), mais, au besoin, une aide ponctuelle définie sur la base de sa situation antérieure à sa demande RI.

L'Unité Commune ORP-CSR a été lancée en 2015 à Lausanne dans le cadre d'une expérience pilote. Elle permet d'allier les compétences des conseillers ORP à celles des assistants sociaux dans le but d'insérer professionnellement les bénéficiaires du RI. En 2016, ce projet a atteint sa voilure de croisière. Les premiers résultats de l'évaluation financée par le SECO et conduite par les Professeurs Bonoli, Oesch et Lalive préfigurent que cette approche pourrait réduire la durée de prise en charge des bénéficiaires concernés. Les résultats finaux de l'évaluation seront livrés le premier semestre 2017 et permettront au Conseil d'Etat de déterminer l'opportunité de généraliser cette approche au plan cantonal.

### FORJAD

Le programme FORJAD permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation et d'être soutenus durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Depuis son lancement en 2006, 2'956 participants y ont participé. Chaque année, le nombre de nouveaux inscrits augmente: la volée de la rentrée 2012 en comptait 330 et celle de 2016 en compte 410. Le taux de réussite global est de 65% (maintien en formation et obtention de la certification). Au total, plus de 1'019 jeunes sont sortis diplômés à l'issue de formations qui se déroulent au sein d'entreprises en voie duale, en écoles de métiers ou auprès d'institutions formatrices. Ces dernières proposent une centaine de places d'apprentissage à l'intention de jeunes inscrits dans le programme.

### Prévention sociale

Depuis février 2015, pour une période pilote de trois ans, le Conseil d'Etat a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Le but de ce fonds est de pouvoir assainir par un prêt des situations financières de ménages surendettés. Ce fonds a été doté d'un capital initial provenant de la dissolution de fonds dont les missions étaient devenues obsolètes. Les décisions d'octroi des prêts sont prises par un Comité de direction composé de représentants de services de l'Etat (ACI, SASH et SPAS) et d'acteurs privés (Banque cantonale vaudoise et Fédération romande des consommateurs).

En 2016, parmi les 35 demandes déposées (32 en 2015) par les spécialistes du désendettement, 32 ont abouti à un accord de prêt pour un montant de CHF 556'000 (sous réserve d'acceptation des créanciers). Depuis le lancement de l'expérience pilote, 36 prêts ont été octroyés et 7 sont intégralement remboursés. Jusqu'à ce jour, aucun manquement dans le remboursement de la part des bénéficiaires des prêts n'a été constaté.

### Logement

Le service a soutenu la création d'un nouveau projet de la Fondation Le Relais à Lausanne pour l'accueil de femmes seules avec enfants qui se trouvent sans logement. Ouverts en avril 2016, ces appartements accueillent quinze locataires en leur fournissant l'appui nécessaire à la recherche d'un logement en leur nom propre. L'immeuble accueille aussi dorénavant les bureaux de la mesure d'insertion sociale logement.

Le SPAS a également soutenu financièrement l'ouverture du Patio, un projet de logements modulaires du service social lausannois sur un terrain à Vidy. Le Patio offre 61 appartements à des personnes en précarité, avec un encadrement social permettant de rechercher un logement durable.

Suite à l'appel à logements lancé en 2015, le SPAS a établi et développe des liens avec des partenaires solides concernant la construction et la location d'appartements afin de permettre aux bénéficiaires du Revenu d'insertion hébergés en hôtel de retrouver un logement convenable. Cette collaboration a commencé à se concrétiser au travers de logements mis à disposition par les Retraites Populaires à des personnes suivies par l'EVAM et le CSIR.

### Victimes d'infraction

Afin d'améliorer l'accessibilité aux prestations, les victimes d'infraction bénéficient depuis 2016 d'une permanence au sein de l'Unité de médecine des violences (UMV - Constat de coups et blessures) à l'hôpital Riviera-Chablais – site de Montreux et d'une consultation décentralisée du Centre LAVI dans les locaux de la Fondation Profa à Aigle.

Dans le but de développer son aide aux victimes de violence domestique, le Centre MalleyPrairie (CMP) a lancé en novembre 2016 le

programme Guidance. Celui-ci offrira, dès le 1er avril 2017 et sur tout le territoire vaudois, des consultations ambulatoires d'urgence pour personnes victimes (femmes et hommes), avec ou sans enfant, dont le partenaire a été expulsé par la police. Ce programme s'inscrit en bonne coordination avec les prestations existantes (EMUS, Centre LAVI, UMV) et vise à offrir aux victimes restant à domicile les mêmes prestations que celles offertes au CMP (foyer).

## **Personnes auteures de violence**

---

Suite aux décisions du Conseil d'Etat d'intervenir plus efficacement auprès des auteur-e-s ("qui frappe part !"), le SPAS a mandaté la Fondation MalleyPrairie pour offrir un dispositif de soutien et de prise en charge adapté aux besoins de ces personnes. Ainsi, début janvier 2016, le Centre Prévention de l'Ale (CPAle) a ouvert ses portes à la rue de l'Ale 30. Les synergies d'actions entre programmes pour les victimes (Centre MalleyPrairie) et pour les auteurs (CPAle) visent à diminuer la violence au sein du couple et son impact sur l'entourage. Le monitoring des prestations met en évidence une légère augmentation du nombre d'auteur-e-s participant à un programme en 2016. A fin octobre 2016, le CPAle avait eu un contact avec 95 auteurs expulsés et 55 personnes auteures volontaires.

## **Établissements socio-éducatifs**

---

### **Introduction du nouveau Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie (DCISA)**

---

La fusion des deux dispositifs d'indication, le premier pour les personnes souffrant d'une problématique d'alcool (EVITA) et le second pour les personnes toxicodépendantes (DCIST), a été validée. Elle a donné naissance au nouveau Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie (DCISA) sera opérationnel dès janvier 2017. Sa mission générale consistera à garantir l'adéquation entre les besoins des personnes consommatrices de substances psychoactives (stupéfiants, alcool, ...) et l'offre de prestations. Le DCISA assurera également la continuité de la prise en charge sociale et médicale, ambulatoire et résidentielle par le suivi de l'indication. Enfin, il contribuera à produire et traiter des données utiles dans le cadre de la planification cantonale de l'offre de prestations.

### **Mise en œuvre d'un « plan autisme » pour les personnes adultes en situation de handicap**

---

La Commission cantonale sur les déficiences mentales et associées (CCDMA) a produit un rapport sur la question de l'accompagnement socio-éducatif adapté aux personnes adultes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Ce rapport comporte une liste de recommandations, ainsi que des mesures concrètes pour les mettre en œuvre qui ont été acceptées par le Département. Il est notamment prévu de renforcer la collaboration avec le nouveau Centre cantonal autisme du CHUV pour atteindre les objectifs. Il s'agira notamment de garantir, d'une part, des places d'accompagnement de jour et d'hébergement spécialisées destinées aux personnes avec un TSA en nombre suffisant et, d'autre part, la conformité de ces places aux standards reconnus dans le domaine de l'autisme. Assurer la présence d'un personnel formé en autisme au sein des établissements socio-éducatifs, ainsi que le développement d'une bonne collaboration avec les familles, parents et proches aidants de personnes avec un TSA font également parties des objectifs identifiés.

## Projet pilote de garderie destinée aux enfants dont les parents suivent une mesure d'insertion sociale (MIS)

Depuis août 2016, le SPAS, en collaboration avec le Centre vaudois pour l'aide à la jeunesse (CVAJ) et la Ville de Lausanne, a mis en place un projet pilote de garderie destinée aux enfants dont les parents suivent une mesure d'insertion sociale (MIS). Cette idée est issue du constat que nombre de parents bénéficiaires de l'aide sociale ne parviennent pas à envisager un projet d'insertion par manque de solution de garde. L'institut pour l'enfance du Valentin compte 22 places dont 12 sont réservées pour les enfants dont les parents suivent une MIS. La structure s'adapte à la durée et à la cadence de la mesure.

## "Jobs" à seuils adaptés

Dans le cadre du soutien aux personnes en très grandes difficultés sur les plans professionnel, social et/ou de santé, l'Association Mère Sofia, sous l'impulsion du Service social de la ville de Lausanne et du SPAS, propose depuis mai des activités rémunérées à des personnes, bénéficiaires du RI ou non. L'objectif est de permettre aux participants de reprendre un rythme de vie, d'améliorer leur confiance en soi et leur état de santé en participant à une activité valorisante. Les « jobs » sont organisés selon un système de seuils qui renvoient à un taux d'occupation et d'engagement. L'idée étant de faire progresser le bénéficiaire de quelques heures de travail par semaine vers une activité plus régulière. Chaque mois, environ 30 personnes bénéficient de ce programme.

## Dispositif de médecin conseil

La mise en place d'un dispositif médecin conseil a été validée par le Grand Conseil dans le cadre des modifications de la LASV. En 2016, tous les travaux de conception de ce dispositif ont été effectués afin de permettre un démarrage au 1er janvier 2017.

La Policlinique médicale et universitaire (PMU) de Lausanne ainsi que le Département de psychiatrie (DP) du CHUV ont été mandatés pour assumer la fonction de médecin-conseil. La mission principale du médecin-conseil consiste à identifier les capacités ou incapacités du bénéficiaire à suivre une mesure d'insertion sociale ou professionnelle. Cet examen n'a pas pour objectif d'apporter des éléments permettant de statuer sur un droit à des prestations du RI. En aucun cas, le médecin-conseil ne divulguera des informations médicales à l'assistant social.

## Journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique, organisée par le SPAS et le BEFH

L'édition 2016 de la journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique, organisée par le SPAS et le BEFH, s'est inscrite dans le cycle d'événements sur le thème de la prévention de la violence organisée par le Département universitaire de médecine et santé communautaire (DUMSC). La journée s'est tenue exceptionnellement au CHUV sur la thématique « Facteurs de risque et facteurs de protection ». La visite de l'exposition « Violences » était également prévue au programme.

## Simplification et automatiser de l'octroi des avances sur pensions alimentaires

Après avoir analysé la situation, il a été constaté que la refonte du système d'informations RDU/BRAPA nécessite de simplifier et d'automatiser l'octroi des avances sur pensions alimentaires dans le respect de la politique sociale du département et en harmonisant les calculs des prestations RDU. Ceci impliquera de réaliser en 2017 une modification réglementaire qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2018.

## Informatique

Le projet de renouvellement du système d'information pour le Revenu d'Insertion et le BRAPA s'est poursuivi en 2016 avec la réalisation de cahiers des charges et d'une étude des solutions du marché pour ces activités. La suite des travaux, qui est en cours, prévoit l'établissement d'un EMPD et d'appels d'offre qui seront terminés durant l'année 2017. Ces travaux ont mobilisé la plupart des entités du SPAS ainsi que les Autorités d'Application.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)  
Sources d'informations complémentaires

## Site internet

---

[www.vd.ch/spas](http://www.vd.ch/spas)

[www.vd.ch/dettes](http://www.vd.ch/dettes)

[www.vd.ch/handicap](http://www.vd.ch/handicap)

## **48.0 Conduite SSP**

---

Conduite, gestion du service et fonctions support.

### **Descriptif**

---

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

## 48.1 Hôpitaux et urgences

---

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

### Descriptif

---

#### Suivi et adaptation des politiques

---

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

#### Pilotage et encadrement

---

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV, hôpitaux de la FHV et cliniques inscrites sur la liste LAMal.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Suivi des Etablissements intercantonaux de droit public.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

#### Négociation, attribution de subvention, controlling

---

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de conventions avec d'autres cantons.
- Approbation des conventions tarifaires entre assureurs et fournisseurs de prestations.

#### Autorisations, surveillance et sanctions

---

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

#### Information et communication

---

- Partenaires concernés et publics-cibles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- CHUV

- Etablissements intercantonaux de droit public
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

## 48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

### Descriptif

#### Suivi des adaptations des politiques medico-sociales

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

#### Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'AVASAD et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.
- Orientation des patients, politique en matière de soins palliatifs et de santé mentale, soins aux seniors, diabète.

#### Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'AVASAD et aux réseaux de soins.

#### Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVESS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

#### Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients.
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- SPITEX Suisse (OSAD privées).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

## 48.3 Professionnels et autres agents

### 48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

#### Descriptif

#### Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

#### Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

#### Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

#### Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.

- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

## 48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

### Descriptif

#### Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.
- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte, poids corporel sain.

#### Négociations, attribution de subventions, controlling

- AVASAD, Profa, Ligues de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

#### Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

#### Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (information sur les urgences, sur les droits des patients, etc.).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- AVASAD.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales, l'alcoolisme et dans la prévention du SIDA.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).

Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- PMU.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- RTS, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Service de la santé publique (SSP)  
Groupes de prestations  
**48.5 Médecine du personnel**

## **48.5 Médecine du personnel**

---

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

### **Descriptif**

---

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

## Des outils pour favoriser la coordination des soins

Le Grand Conseil a adopté en décembre le projet de décret du SSP sur le développement d'outils communs favorisant la continuité et la coordination des soins. La continuité et la coordination des soins sont des éléments fondamentaux pour renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques. La multiplicité des prestataires autour d'un même patient rend aujourd'hui difficile le suivi d'un plan de prise en charge. L'utilisation d'un langage commun comme la suite interRAI et la mise à disposition du dossier électronique du patient contribueront à soutenir les professionnels de la santé pour leur permettre de répondre au mieux aux besoins des personnes dans leur parcours de soins. Le rôle du patient dans sa propre prise en charge sera également renforcé, en lui permettant en particulier de contrôler son dossier électronique.

## Régulation des équipements médico-techniques lourds

La population vaudoise bénéficie d'une offre qui répond déjà largement à ses besoins de santé en matière d'équipements médico-techniques lourds. Les autorités vaudoises ont décidé de réguler l'acquisition de tels équipements avec l'entrée en vigueur d'un décret le 15 décembre 2015. En 2016, le département a accordé une autorisation à trois requérants qui remplissaient à tous les critères, notamment que la mise en service de l'équipement répond à un besoin de santé avéré et que les coûts induits à charge de l'assurance obligatoire des soins, des pouvoirs publics ou des patients sont proportionnés par rapport au bénéfice sanitaire attendu. Sept demandes ont été refusées. Ces premières décisions démontrent, aux yeux du département, l'utilité d'un tel dispositif. Ce dernier permet en effet de prévenir certains effets indésirables susceptibles d'apparaître en cas de suréquipement. Une offre pléthorique peut par exemple générer des examens inutiles qui engendrent une augmentation des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins ou conduire à une pénurie de personnel qualifié.

## Des Assises pour l'aide et des soins dans la communauté

D'ici 2040, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait doubler, passant de 36'000 à 72'000. Cette évolution s'accompagnera d'une augmentation de la prévalence des maladies chroniques et de la dépendance fonctionnelle. L'utilisation du système de soins en sera fortement impactée. Sous l'égide du chef du Département de la santé et de l'action sociale, le Service de la santé publique et le Service des assurances sociales et de l'hébergement ont organisé en mars des Assises de l'aide et des soins dans la communauté. Ils ont présenté à cette occasion les orientations de l'Etat en matière de réforme du système de soins et ses conséquences sur l'accompagnement des personnes. L'année 2016 aura permis au département de préparer un projet de réforme pour une mise en consultation début 2017. Un projet de loi propose ainsi d'instituer quatre Régions de Santé pour garantir la meilleure prise en charge possible des personnes, et ce tout au long de leur parcours de vie. Une Région de Santé assumera une responsabilité envers toute la population de la région concernée : il s'agira de garantir que chaque personne vivant dans le périmètre desservi ait accès, dans son lieu de vie, à toutes les prestations nécessaires au maintien de son état de santé et de sa qualité de vie. Ces prestations permettront d'éviter certaines hospitalisations ou retarder l'entrée en EMS.

## Un règlement pour les médecins-cadres des hôpitaux reconnus d'intérêt public

Le Conseil d'Etat a adopté en décembre un règlement sur la rémunération des médecins-cadres des hôpitaux reconnus d'intérêt public. Il s'inscrit dans une volonté d'harmoniser les conditions d'engagement des médecins-cadres dans les hôpitaux reconnus d'intérêt public. Il s'agit d'atténuer les inégalités de traitement observées, en fixant notamment un plafond de revenu annuel effectif. Par la désignation d'un responsable pour chaque service hospitalier, par l'établissement de règles sur la continuité de la présence médicale et par le renforcement des indemnités de garde, les objectifs sont de consolider la prise en charge du patient, indépendamment de son type d'assurance, de valoriser les activités de formation des médecins et de faciliter la circulation des médecins dans le réseau.

## Promotion de la santé par le sport: l'Etat soutient les communes et les clubs

La pratique d'une activité sportive régulière contribue au bien-être de la population et permet de gagner des années de vie en bonne santé. Afin de renforcer l'offre existante dans le canton, l'Etat de Vaud a lancé de nouvelles actions de promotion de la santé en ciblant l'encouragement de l'activité physique et la pratique sportive. Un partenariat entre le département de la santé et de l'action sociale et le département de l'économie et du sport permet de subventionner de nouveaux projets. La mise en place d'activités non compétitives, l'organisation d'activités sportives encadrées et la construction de places de sport en plein air sont concernées.

## Un symposium sur la génomique

Alors que se dessinent les contours d'une médecine dite de « précision », cette évolution entraîne avec elle bon nombre d'interrogations mêlant tant des enjeux scientifiques que sociétaux. Le séquençage du génome humain ouvre en effet la voie à une médecine dite personnalisée qui fait débat, sur le plan médical mais aussi éthique et sociétal. Quel est l'état de la science et quelles sont les applications cliniques actuelles ou espérées? Comment les soignants et les patients devront s'adapter à ces changements et quelles sont leurs attentes en la matière? Comment cette masse de données sera-t-elle traitée et protégée? Le symposium organisé en avril par le Service de la santé publique a pu aborder ces questions. L'événement a réuni de nombreux experts suisses et internationaux.

## Le canton de Vaud au salon Planète Santé

Le SSP et le SASH se sont associés aux Réseaux Santé Vaud, à l'Association vaudoise des médecins de famille, à la Société Vaudoise de Pharmacie et à l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD) pour dialoguer avec les visiteurs du salon Planète Santé 2016. Les partenaires ont souhaité valoriser l'implication du patient dans sa trajectoire de soins, promouvoir le maintien à domicile et le dialogue avec les acteurs de la première ligne de soins, reconnaître aussi le rôle des proches aidants. Les visiteurs ont pu découvrir à cette occasion les prestations proposées par les acteurs de terrain, avant de dialoguer avec eux, médecins de famille, pharmaciens, proches aidants, représentants des soins à domicile, de l'Etat ou des Bureaux régionaux d'information et d'orientation.

## Promouvoir les directives anticipées

Le SSP a souhaité faire évoluer les connaissances du public sur les directives anticipées. Une soirée théâtrale a été présentée dans le cadre du salon Planète Santé. Souvent méconnues, les directives anticipées sont des dispositions qui indiquent ce que l'on souhaite ou ce qu'on refuse en termes de soins, dans le cas où l'on deviendrait incapable de discernement. Présentée pour la première fois, la pièce «J'ai pas fini! ou Le Formulaire» écrite par Eric Masserey et coproduite par les compagnies Opale et Anadyomène a été suivie d'un débat aux forts enjeux éthiques. Le SSP également a commandé un film sur cette thématique à l'équipe de l'Antidote, un magazine de prévention et de promotion de la santé diffusé notamment sur la chaîne La Télé.

## Campagne de sensibilisation «Vaccins à jour?»

La vaccination est aujourd'hui le moyen le plus efficace pour éviter de contracter ou de transmettre certaines maladies. Elle permet de se protéger et de protéger les autres, en particulier les personnes les plus fragiles de son entourage. Du 1er juin au 30 juin 2016, les habitants du canton de Vaud ont été invités par le SSP et la Société vaudoise de pharmacie à vérifier leur couverture vaccinale auprès de leur pharmacien. Ils ont pu bénéficier, dans le cadre de la campagne « Vaccins à jour ? », d'une première évaluation de leur pharmacien et créer une version électronique du carnet de vaccination. Les recommandations proposées par le pharmacien étaient à discuter ensuite avec le médecin traitant.

## Une exposition pour mieux comprendre les soins palliatifs

Les soins palliatifs restent encore méconnus du grand public et des professionnels, parce que trop souvent associés uniquement à la mort. Conçue par le Programme cantonal de développement des soins palliatifs en partenariat avec le Musée de la main, l'exposition « Le temps qui reste » a présenté en février des portraits photographiques réalisés par Luc Chessex et des témoignages de personnes de tout âge en situation palliative. Des proches, des bénévoles et des professionnels ont également témoigné à cette occasion.

## **Renforcement des interventions de l'équipe mobile de psychiatrie de l'âge avancée (EMPAA)**

Un dispositif pilote de dispensation de soins aigus dans le lieu de vie des résidents en EMS souffrant de décompensation psychique est proposé depuis le printemps 2016 dans la région lausannoise. Réalisé par les professionnels de la santé qui interviennent dans les EMS de la région lausannoise, le projet propose une nouvelle philosophie d'action. L'objectif est d'offrir les meilleurs soins aux résidents des EMS en cas de troubles psychiques afin de prévenir une hospitalisation en psychiatrie. Un projet thérapeutique peut en effet être mis en place au sein de l'EMS où les résidents et leurs proches ont leurs repères. Le projet est défini avec le psychiatre de l'établissement ou avec une équipe mobile de psychiatrie hospitalière: un médecin et une infirmière qui se déplacent dans l'EMS. Tous les professionnels concernés collaborent pour proposer aux résidents le meilleur traitement. Le projet sera étendu en 2017 aux usagers des CMS.

## **Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS)**

Grâce au financement de l'Etat, des travaux de construction et de transformation se poursuivent dans le cadre de nombreux projets. Néanmoins, en 2016 aucun projet n'a été terminé. Sept projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2016, soit : Les Hirondelles (Clarens – réalisation), Le Chêne (Gland – réalisation), Le Jardin de Vie (Orbe – études), Home Salem (Saint-Légier / La Chiésaz – études), Champ-Fleuri (Glion – études), Le Rond-Point (Château-d'oex – acquisition et études) et Myosotis (Montherod – acquisition). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2016, 86 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 3 autres bâtiments. En principe, ce programme se terminera en 2017. Pour l'année 2016, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 2.2 millions.

## **Programmes pluriannuels des investissements (PPI) des établissements hospitaliers**

De manière générale, la majorité des investissements prévus dans les PPI sont en cours d'étude ou de réalisation, notamment : l'extension des bâtiments hospitaliers du site de Morges (Ensemble hospitalier de la Côte – EHC), la restructuration du site hospitalier de Payerne (Hôpital intercantonal de la Broye - HIB) et le développement du secteur hospitalier de Lavigny (Institution de Lavigny). En 2016, le Conseil d'Etat a accordé la garantie de l'Etat à La Fondation de Nant et adopté les PPI modificatifs pour le Groupement Hospitaliers de l'Ouest Lémanique (GHOL) et de l'EHC.

**Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)**  
**Service de la santé publique (SSP)**  
**Sources d'informations complémentaires**

Site internet du Service de la santé publique: [www.vd.ch/ssp](http://www.vd.ch/ssp)

Rubrique Santé du site internet du canton de Vaud: [www.vd.ch/sante](http://www.vd.ch/sante)

## Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2016.

L'activité d'hospitalisation et d'hébergement du CHUV connaît à nouveau une forte progression (+5.4% de séjours somatiques et +5.0% de séjours psychiatriques).

La mise à disposition de lits supplémentaires de réadaptation fin 2015 a libéré une partie des capacités du bâtiment hospitalier occupées jusqu'alors par des patients en attente de réadaptation somatique.

En 2016, en moyenne, plus de 3'400 personnes sont venues chaque jour au CHUV pour une prise en charge ambulatoire dans un ou plusieurs services. L'activité occasionnée par ces visites augmente ces dernières années à un rythme soutenu (+4.4% entre 2015 et 2016).

Les données 2016 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2016 n'étant pas encore achevé.

Activité d'hospitalisation - Synthèse		2013	2014	2015	2016	variation 2015-2016	variation 2013-2016
Activité totale hospitalisation et hébergement	cas traités	45'162	46'167	47'313	49'867	5.4%	10.4%
	journées de l'exercice	476'639	485'587	484'533	503'170	3.8%	5.6%
Activité somatique	cas traités	40'414	41'545	42'473	44'786	5.4%	10.8%
	journées de l'exercice	327'380	337'252	339'054	353'010	4.1%	7.8%
Activité psychiatrique	cas traités	4'748	4'622	4'840	5'081	5.0%	7.0%
	journées de l'exercice	149'259	148'334	145'480	150'160	3.2%	0.6%
Activité d'hospitalisation - Détail		2013	2014	2015	2016	variation 2015-2016	variation 2013-2016
Hospitalisation somatique aigüe	cas traités	37'017	38'117	38'938	40'862	4.9%	10.4%
	journées de l'exercice	272'737	283'146	287'558	291'849	1.5%	7.0%
Hospitalisation de réadaptation somatique et soins palliatifs	cas traités	1'558	1'622	1'864	2'224	19.3%	42.7%
	journées de l'exercice	33'351	34'308	35'006	43'222	23.5%	29.6%
Attentes de réadaptation	cas traités	1'314	1'266	1'111	1'115	0.4%	-15.1%
	journées de l'exercice	10'167	9'693	7'677	6'856	-10.7%	-32.6%
Attentes de placement somatiques	cas traités	553	550	560	585	4.5%	5.8%
	journées de l'exercice	11'125	10'105	8'813	11'083	25.8%	-0.4%
Hospitalisation psychiatrique	cas traités	4'413	4'290	4'543	4'800	5.7%	8.8%
	journées de l'exercice	106'057	103'440	104'253	107'703	3.3%	1.6%
Attentes de placement psychiatriques	cas traités	223	227	169	144	-14.8%	-35.4%
	journées de l'exercice	11'256	12'983	9'266	7'105	-23.3%	-36.9%
Hébergement médico-social (Soerensen-La Rosière dès 2012)	cas traités	112	105	128	137	7.0%	22.3%
	journées de l'exercice	31'947	31'912	31'960	35'352	10.6%	10.7%
Activité ambulatoire		2013	2014	2015	2016	variation 2015-2016	variation 2013-2016
Visites au CHUV (moyenne/jour)		2'999	3'226	3'293	3'437	4.4%	14.6%
Activité facturée (points)		283'088'650	300'521'592	311'725'734	339'219'728	8.8%	19.8%

## Collaboration interprofessionnelle: reconnaissance nationale pour les initiatives récentes

Du fait de l'augmentation du nombre de professionnels amenés à apporter leur contribution au fil des parcours de soins complexes que connaissent les patients, la nature de la collaboration que les professionnelles entretiennent entre eux est déterminante. Au CHUV, une formation alliant théorie et pratique, plébiscitée par plus de 250 médecins, infirmières et sages-femmes, est exclusivement consacrée à l'annonce des mauvaises nouvelles en duo aux patients et à leurs proches. Simultanément, en partenariat avec le Réseau Santé Région Lausanne et les Églises, débute une expérience d'intégration d'un accompagnant spirituel dans une équipe mobile de soins palliatifs. Enfin, plus de 500 étudiants issus de six filières professionnelles (soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, médecine, sage-femme et technicien-ne en radiologie médicale) se réunissent chaque année à l'occasion des « Journées interprofessionnelles », une formation ciblée organisée par le CHUV, l'université et les hautes écoles lausannoises.

Ces trois initiatives ont reçu le Prix Interprofessionnalité de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM). Dans le cadre du symposium « L'interprofessionnalité dans le système de santé », l'ASSM entendait démontrer ainsi que la collaboration interprofessionnelle est une véritable « préoccupation de la pratique qui invite les différents spécialistes à rechercher ensemble de nouvelles formes de collaboration » permettant d'apporter une réponse optimale aux situations cliniques complexes.

Thème phare porté par la gouvernance clinique au CHUV, la Direction des soins et la Direction médicale soutiennent activement le

renforcement de la collaboration interprofessionnelle, cette compétence exigeante ayant démontré son impact sur la sécurité et la satisfaction des patients tout en favorisant un environnement de travail souhaité par les collaboratrices et collaborateurs. D'autres projets favorisant la continuité des soins par une transmission efficace entre les professionnel-le-s seront initiés en 2017.

## **Dons d'organes à cœur arrêté**

---

Pratiqué en Suisse depuis peu, le don d'organes après un arrêt cardiaque peut contribuer à mieux répondre aux besoins des patientes et patients en attente de greffe dans un état de santé critique. Encouragée par la Confédération dans le cadre du plan d'action national « Plus d'organes pour la transplantation », cette technique n'était toutefois pas pratiquée en Suisse romande avant 2016. Il convenait préalablement de définir le protocole qui, des soins intensifs au bloc opératoire, permet de réaliser le prélèvement dans le plus strict respect de la volonté des donateurs et leurs proches et des directives médico-éthiques en la matière. Ceci ayant abouti en 2016, deux patients donateurs d'organes à cœur arrêté ont répondu aux critères du protocole au cours du second semestre.

## **De l'aumônier à l'accompagnant spirituel**

---

Indépendamment de toute éventuelle appartenance religieuse, une large majorité des patients souhaitent que la question des croyances soit abordée avec les professionnels de la santé, ne serait-ce que pour être compris dans leur propre manière de prendre les décisions les concernant. Quant à la spiritualité, elle adopte aujourd'hui une forme à la fois multiple, plus personnelle, moins institutionnelle. L'aumônerie œcuménique au CHUV s'adapte à ces mutations profondes et les anticipe, à l'image des trois éléments qui ont marqué son actualité en 2016: la signature d'une Convention de collaboration avec les Eglises, la tenue d'un colloque sur l'évolution de l'intervention spirituelle en milieu hospitalier réunissant plus de 300 personnes de toute la Suisse et, enfin, la création d'une plateforme universitaire dédiée à la formation et à la recherche dans le domaine.

## **Cinq profils-types pour les infirmières titulaires d'un Master**

---

Les premières infirmières cliniciennes spécialisées (ICLS) titulaires d'un Master et issues de l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins de l'UNIL ont fait leur entrée sur le marché du travail en 2011. Dans la mesure où leurs compétences sont en phase avec les défis que relève l'hôpital universitaire, un nombre croissant d'entre elles ont été intégrées au CHUV. Elles sont désormais plus de quarante et inscrivent leur mission dans le cadre de l'un ou l'autre des cinq profils de pratique infirmière avancée définis pour l'institution. Les consultations spécialisées désormais à disposition des patients en oncologie, par exemple, constituent l'un de ces profils-type.

## **Des soins professionnels, à l'hôtel**

---

Doté de 114 chambres et exploité depuis octobre 2016, l'Hôtel des patients est un lieu de soins à part entière, destiné aux patients et patients nécessitant une hospitalisation mais dont l'autonomie est conservée. Pour offrir ces prestations inédites, il aura préalablement fallu constituer une équipe soignante composée de sept infirmier-e-s expérimenté-e-s, acquérir et tester les équipements, développer les solutions techniques visant à assurer une sécurité totale et, enfin, établir les processus permettant une collaboration fluide entre l'hôtel des patients et l'ensemble des services d'hospitalisation du CHUV. Avec l'entrée en fonction du second bâtiment en novembre, les sages-femmes ont à leur tour investi l'hôtel et les 17 chambres réservées aux femmes suivies en gynéco-obstétrique.

## **Plan de désengorgement hivernal**

---

Constatant des difficultés à absorber l'augmentation du nombre de patients durant la période hivernale, la gestion des flux patients a proposé l'ouverture temporaire (début janvier- fin mars 2016) de 12 lits de médecine interne. Cette expérience concluante, fluidifiant le flux de patients passant par les urgences et permettant l'orientation du bon patient au bon endroit, a été reconduite en 2017. L'ouverture temporaire de ces 12 lits pour la médecine interne, répartis sur deux unités de chirurgie, s'accompagne de mesures internes et externes avec nos partenaires, visant à désengorger le CHUV durant cette période hivernale.

## **Publication du Rapport qualité 2015**

---

Pour la première fois, le rapport annuel du CHUV a été accompagné d'un rapport qualité en tant que tel. Ce Rapport qualité 2015, publié au printemps 2016, offre un aperçu des priorités du CHUV visant à renforcer la qualité des soins et la sécurité des patients. Tout au long de l'année, le CHUV nourrit en effet une série d'indicateurs, dont certains propres au CHUV, dans des domaines tels que la gestion des risques, l'information au patient ou la continuité des soins. Cet exercice de transparence doit aussi permettre d'établir une relation de confiance entre l'hôpital et ses patients.

## **Ressources humaines et compétences**

---

### **Projets pilotés par la DRH**

---

L'année 2016 a permis de consolider les actions entreprises en 2015 et d'en finaliser d'autres. Les plus marquantes concernent les conditions de travail des médecins assistants et chefs de clinique, celles des médecins cadres, un plan d'action visant à faciliter la carrière des femmes, la poursuite des efforts visant à gérer les absences de longue durée dans l'institution, la poursuite de la formation des cadres et une évolution de l'organisation de la fonction ressources humaines (RH) du CHUV.

En collaboration étroite avec l'Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique (ASMAV), section Vaud, une nouvelle Convention Collective régissant les conditions de travail de cette catégorie de médecin a pu être construite et soumise au Conseil d'Etat. Elle comporte des avancées importantes dans la gestion et l'organisation du travail. Elle devrait permettre à terme de diminuer les heures supplémentaires de travail auxquelles sont malheureusement trop astreints nos jeunes médecins. En parallèle à la mise en place de ces nouvelles conditions de travail, une campagne de refonte de l'organisation du travail des services générant le plus d'heures supplémentaires a

été lancée, avec des résultats probants (diminution des heures supplémentaires) pour les trois premiers services qui en ont bénéficié.

En collaboration étroite avec une représentation des médecins chefs de service et de l'Association des médecins cadres du CHUV (AMC), un nouveau projet de Règlement régissant leurs conditions de travail a également pu être soumis au Conseil d'Etat. Outre une simplification des processus d'évaluation, un accent a été mis sur la valorisation des jeunes médecins cadres sur le plan salarial et sur la promotion des médecins dont l'activité est principalement dédiée à la clinique.

A la rentrée de septembre 2016, nous avons, à la faveur d'une conférence dédiée à la carrière des femmes, pu faire établir la liste des freins à la promotion des femmes à des fonctions dirigeantes. Si une partie du problème est encore de nature culturelle, une part des obstacles est de nature organisationnelle. Des réflexions ont dès lors été menées pour mettre en œuvre des actions correctrices et portant sur ces deux dimensions. Ces actions seront communiquées et mises en œuvre tout au long de l'année 2017.

La gestion des cas d'absence de longue durée (ALD) est restée une priorité pour la Direction RH du CHUV. Sur le plan de la gestion et du suivi des dossiers d'ALD et des mesures de réinsertion, une application permettant un suivi précis des prises en charge a été acquise, paramétrée et testée. Sa mise en production sur l'ensemble de l'institution a pris du retard, mais sera effective à fin février 2017.

Sur le plan de la formation de l'encadrement, le Micro-MBA, destiné aux cadres dirigeants et lancé en 2015, se poursuit avec succès, ainsi que la formation en management pour les cadres de proximité.

Enfin, la fonction RH a évolué dans son organisation. A la faveur de la création du Département femme-mère-enfant, une Direction RH départementale y a été créée. Cette évolution comporte deux changements importants: d'une part la séparation entre les activités d'administration du personnel (ARH) et celles de gestion des ressources humaines (GRH), avec un accès différencié, d'autre part l'intégration de la fonction RH au sein de la direction de département et une délégation d'une partie des prérogatives de la Direction RH centrale. Ces deux changements visent à améliorer et professionnaliser les prestations fournies aux clients internes selon la nature ARH ou GRH du problème à traiter. En plus de cette dimension qualitative, l'accélération des processus de traitement est également un objectif visé. Si cette démarche pilote est concluante, cette évolution sera élargie au reste des départements.

## Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs du CHUV s'est réduite de moitié en 2016 avec une progression de +153 EPT (+321 EPT en 2014, + 341 en 2015). Cette progression ralentie s'explique notamment par des mesures d'efficacités.

La progression du personnel administratif s'est réduite sensiblement en comparaison à l'exercice précédent (+8 % en 2014, + 6.2% en 2015, + 1.9 % en 2016). Cela résulte de deux facteurs: les adaptations d'effectifs ont été réalisées et des mesures d'optimisation de certains processus administratifs commencent à donner des résultats. A noter que nous avons la même dynamique sur les effectifs de logistiques (+ 2.5% en 2014, + 6% en 2015, + 1.5% en 2016).

Ept- réel		2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 2015-
Valeurs seulement								2016
	<b>ME - Personnel médical</b>	1'255	1'299	1'395	1'453	1'517	1'546	<b>1.90%</b>
	<b>IN - Personnel infirmier</b>	2'918	3'007	3'138	3'225	3'306	3'353	<b>1.40%</b>
<b>EXPL1</b>	<b>MT - Personnel médico-technique</b>	865	879	916	957	990	1'015	<b>2.50%</b>
<b>Exploitation principale</b>	<b>LO - Personnel logistique</b>	1'149	1'179	1'197	1'226	1'299	1'318	<b>1.50%</b>
	<b>AD - Personnel administratif</b>	1'076	1'113	1'173	1'267	1'345	1'371	<b>1.90%</b>
	<b>PS - Personnel psycho-social</b>	218	228	240	254	266	273	<b>2.50%</b>
	<b>Groupe professionnel</b>	<b>7'481</b>	<b>7'705</b>	<b>8'059</b>	<b>8'382</b>	<b>8'723</b>	<b>8'876</b>	<b>1.70%</b>
	<b>ME - Personnel médical</b>	61	62	55	43	36	38	<b>5.6%</b>
	<b>IN - Personnel infirmier</b>	41	40	44	36	33	35	<b>6.1%</b>
<b>AUXI1</b>	<b>MT - Personnel médico-technique</b>	321	351	400	417	419	430	<b>2.6%</b>
<b>Exploitation</b>	<b>LO - Personnel logistique</b>	6	7	9	11	11	10	<b>-9.1%</b>

auxiliaire								
	<b>AD - Personnel administratif</b>	58	58	70	74	72	70	<b>-2.8%</b>
	<b>PS - Personnel psycho-social</b>	20	23	25	24	17	13	<b>-23.5%</b>
	<b>Groupe professionnel</b>	<b>507</b>	<b>541</b>	<b>603</b>	<b>605</b>	<b>588</b>	<b>596</b>	<b>1.4%</b>

## Les apprentissages au CHUV

En 2015, 181 apprentis ont suivi une formation au CHUV, dans 25 métiers différents. Un tiers des apprentis sont formés dans les trois domaines suivants: les assistant-e-s en soins et santé communautaire, les cuisinier-ère-s ainsi que les employé-e-s de commerce. Pour 2016, nous avons le même nombre d'apprentis, mais avec un domaine de formation supplémentaire.

Il est à relever le lancement du projet de création de 40 places d'apprentissage pour 2017 et la mise à disposition à terme (objectif 2019) de 300 places d'apprentissages.

### Places d'apprentissage au CHUV

Professions	Etat au 31.12.2016
Assistant-e en soins et santé communautaire	49
Cuisinier-ère	33
Employé-e de commerce	28
Autres	71
Total	181

## Nominations 2016

### Nouveaux chefs de départements en 2016

- Prof. Jean-François Tolsa, chef du nouveau Département femme-mère-enfant;
- Prof. Pierre Vogt, chef du nouveau Département cœur-vasseaux;
- Prof. Fred Paccaud, chef du Département universitaire de médecine et santé communautaires.

### Nouveaux chefs de service en 2016

- Prof. Silke Grabherr, directrice du Centre universitaire romand de médecine légale;
- Prof. Jean-François Démonet, chef de Service et Directeur du Centre Leenaards de la Mémoire;
- Prof. Andrea Superti-Furga, chef du service de médecine génétique;
- Prof. Solange Peters, cheffe du Service d'oncologie médicale.

## Systèmes d'information

La poursuite du déploiement du dossier patient Soarian a été la priorité majeure de la Direction des systèmes d'information du CHUV (DSI) en 2016. L'essentiel des activités s'est concentré sur le déploiement du système de prescription généralisée qui inclut les ordres de prescription médicamenteuse, d'examens de laboratoire, de radiologie et les demandes de consultation interne. A la fin de l'année 2016, plus de 600 lits du CHUV étaient ainsi équipés, permettant une prise en charge sans papier dans ce périmètre.

En parallèle, la DSI a continué à mettre en place des mesures techniques destinées à renforcer la fiabilité et la sécurité du système d'information de l'hôpital, tout particulièrement en ce qui concerne les équipements informatiques qui supportent le dossier patient, les laboratoires et la radiologie.

## Budget d'Investissement de l'Etat

### Travaux et constructions

La mise en service du bloc opératoire transitoire, qui précède la rénovation complète du bloc central du CHUV, a permis de prendre en compte les dernières évolutions technologiques apportées par l'imagerie et toutes les applications de l'informatique dédiées comme la réalité augmentée ou la navigation chirurgicale. Si le financement des équipements techniques fixes a été inscrit dans le crédit d'ouvrage des deux

blocs opératoires, ce n'est pas le cas de l'appareillage mobile comme les tables d'opération ni les systèmes de monitoring vidéo. Pour permettre l'acquisition, non liée au bâtiment, de ces dispositifs médico-techniques destinés à équiper les deux blocs, un crédit de CHF 18.204 millions a été accepté par le Grand Conseil lors de sa session du 24 mai 2016.

Les travaux de plusieurs objets décrétés ont démarré:

- Cery: la construction du nouvel hôpital de Cery a démarré en juin 2016;
- Cery: les travaux préparatoires du Centre des neurosciences psychiatriques ont commencé en décembre 2016;
- Bussigny: les travaux de terrassement de la future Unité centralisée de production du CHUV, ainsi que la plateforme logistique Plexus mutualisée entre le CHUV et les HUG, ont débuté en mai 2016;
- Bâtiment hospitalier: la construction d'une nouvelle unité d'hospitalisation individuelle (BH19) a débuté en septembre 2016.

Des chantiers ont démarré ou se sont poursuivis durant l'année, notamment:

- Cité hospitalière: la construction de deux auditorios de médecine dans la cour de la Haute école de santé Vaud à César-Roux 19, Lausanne.

D'autres travaux se sont achevés, tels que:

- Biopôle: le laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie a été inauguré en septembre 2016;
- Bâtiment hospitalier: le bloc opératoire transitoire a été remis aux utilisateurs en décembre 2016;
- Hôpital orthopédique: nouveau bloc opératoire de trois salles en toiture remis en décembre 2016;
- Bâtiment hospitalier: les locaux regroupant les services de pneumologie, antalgie et stomatologie (BH06) ont été mis en exploitation au début de l'année 2016.

En partenariat:

- Centre de psychiatrie du Nord vaudois (CPNVD): regroupement de consultations psychiatriques ambulatoires enfants et adultes, ainsi que les équipes mobiles à La Brine (Montagny-près-Yverdon);
- Cité hospitalière: les travaux de la création de l'Hôtel des Patients se sont achevés. La mise en exploitation a commencé en octobre 2016;
- Cité hospitalière: la phase de gros œuvre du chantier d'AGORA est en cour; la première pierre a été posée le 29 septembre 2016.

De manière plus détaillée:

La construction du **bloc opératoire transitoire (BOPT)** s'est achevée en septembre 2016. Le chantier s'est déroulé conformément au planning initial, ainsi que les mises en service très complexes. Un aménagement paysager sera réalisé en 2017 sur la toiture entre le BOPT et le bâtiment de la Polyclinique médicale universitaire. A proximité immédiate de ce chantier désormais achevé, des travaux d'extension des soins intensifs et de la pharmacie centrale (BH05/06) ont débuté en été 2016.

Le projet définitif de l'**Hôpital des enfants** a été remis au maître d'ouvrage en juin 2016 et le devis général en septembre 2016; ils ont été validés par la direction générale du CHUV, tant du point de vue architectural et programmatique que financier. La mise à l'enquête publique du projet de démolition a été déposée le 29 août 2016 et celle du bâtiment le 4 novembre 2016.

Le CHUV a lancé le chantier du **nouvel hôpital de Cery**, doté de 220 lits. La construction, qui se fait par étapes de façon à ne pas interrompre les activités de soins, a débuté à l'été 2016. Un nouvel édifice accueillera dès 2018 au nord de ce même site le Centre de neurosciences psychiatriques (CNP), qui réunit de chercheurs et cliniciens. Ce projet voit le jour pour remplacer les locaux actuels du CNP qui disparaîtront lors de la deuxième étape de construction du nouvel hôpital.

En parallèle à ces projets, plus d'une **soixantaine d'affaires** se trouvaient en phase de projet d'exécution, travaux ou réception début décembre 2016.

## Equipements

---

Les nouveaux équipements du Bâtiment Hospitalier (BH)

- renouvellement d'un appareil IRM pour le service de radiologie (Département de radiologie médicale, BH07);
- mise à jour du scanner qui est utilisé par le service de radiothérapie pour la simulation des traitements (séances de planification effectuées avant la première séance de radiothérapie externe / Département d'oncologie, BH06);
- remplacement des 38 moniteurs de surveillance des paramètres physiologiques et des postes centraux de surveillance des patients utilisés au Service de Médecine Intensive Adulte (Département des centres interdisciplinaires et logistique médicale, BH05);
- acquisition d'un nouveau système d'assistance chirurgicale robotisé pour la neurochirurgie (Département des neurosciences, BH05);
- renouvellement d'une salle de radiographie pour le service de radiologie (Département de radiologie médicale, BH07);
- acquisition de nombreux équipements pour l'aménagement du nouveau bloc opératoire transitoire (tables d'opération, système de routage vidéo, équipements logistiques, mobilier médical et administratif, etc.),

Autres localisations et principaux chantiers ayant débutés en 2016 ou en cours

- installation à l'Hôpital orthopédique d'une nouvelle salle de stéréoradiographie pour l'acquisition simultanée de clichés face et profil, du corps entier ou d'une zone anatomique localisée à basse dose et en charge;

- acquisition et intégration d'une solution de routage vidéo dans le nouveau bloc opératoire de l'Hôpital orthopédique. Cette solution de routage consiste à afficher les différentes sources vidéo d'une salle d'opération vers les différents écrans disponibles dans cette même salle. Le stockage permet quant à lui de sauvegarder des images fixes ou séquences vidéo, référencées avec les identifiants patient issus du dossier patient informatisé de l'hôpital;
- renouvellement de 20 générateurs de dialyse pour le nouveau centre de dialyse chronique situé au BU44;
- acquisition d'un cytomètre de masse pour la plateforme de diagnostic des immunodéficiences (Département des laboratoires, Centre des laboratoires d'Epalinges).

#### Les équipements pour la recherche et l'enseignement

- acquisition de plusieurs équipements pour augmenter la capacité de l'animalerie CHUV-UNIL du Centre de laboratoires d'Epalinges;
- acquisition d'un cytomètre de flux co-financé par la Loterie Romande pour l'analyse des sous populations cellulaires des tumeurs malignes (laboratoire de pathologie moléculaire, Département des laboratoires).

## Réorganisations et changements de structure principaux – Plan stratégique

### Réorganisations et changements de structures principaux

**Création du Département cœur-vaisseaux (DCV)** regroupant les Services de cardiologie, de chirurgie cardiaque, d'angiologie et de chirurgie vasculaire et l'Unité de cardiologie expérimentale. Il est dirigé par le Prof. P. Vogt. La gouvernance s'est mise en place courant 2016. Le DCV est réuni structurellement et budgétairement dès le 1er janvier 2017. Les travaux de consolidation se poursuivent en 2017, notamment pour la recherche et la mise en place de synergies et de mutualisations.

**Création du Département femme-mère-enfant (DFME)** issu de l'unification du Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP) et du Département de gynécologie-obstétrique (DGOG). Le DFME réuni désormais les Services de pédiatrie, de chirurgie de l'enfant et de l'adolescent, de néonatalogie, la Division interdisciplinaire de santé des adolescents et l'Unité de soins intensifs de pédiatrie (ex-DMCP) et les Services de gynécologie et d'obstétrique (ex-DGOG). Il est dirigé par le Prof. J.-F. Tolsa. La gouvernance s'est mise en place courant 2016. Le DFME est réuni structurellement et budgétairement dès le 1er janvier 2017. Les travaux de consolidation se poursuivent en 2017, notamment pour l'optimisation des processus, la mise en place des synergies et de mutualisations et les réflexions sur l'optimisation des aspects académiques.

**Création d'un nouveau Service de médecine génétique** au 1er juillet 2016 (les structures sont adaptées au 1er janvier 2017) rattaché au Département de médecine, dirigé par le Prof. A. Superti-Furga et réunissant l'ancien Service de génétique médicale et ses laboratoires, le Centre des maladies moléculaires et son laboratoire, ainsi que la Consultation adultes avec erreurs innées du métabolisme, localisée à la PMU.

**Poursuite de la réorganisation de la Direction de la logistique hospitalière** avec au 1er janvier 2016 une simplification des structures et la création d'un Service hôtelier réunissant les domaines Gastronomie et Propreté & hygiène. Toutes les activités liées à la gestion immobilière et aux logements du personnel ont également été regroupés au sein d'une seule entité.

**Transfert de l'Unité de soutien à la recherche clinique** du Département des laboratoires au Département formation et recherche au 1er janvier 2016. Elle fédère les activités notamment de la Biobanque institutionnelle de Lausanne (BIL) et les technologies d'information pour la recherche clinique.

**Transfert de l'Institut universitaire de formation et recherche en soins (IUFRS)** du Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) au Département formation et recherche au 1er janvier 2017.

### Avancement de quelques projets liés au Plan stratégique 2014-2018

**Création de centres interdisciplinaires en oncologie.** Le Centre des sarcomes, spécialisé dans le diagnostic et le traitement des tumeurs osseuses, des tissus mous et des sarcomes, est terminé et officialisé. Le Centres des tumeurs gynécologiques est en création.

**Mise en place d'un dispositif d'alcoologie d'urgence.** Pour donner suite à l'interpellation de la députée Mme R. Ruiz déposée en 2013 [demandant ce qui pouvait être entrepris pour soulager le Service des urgences des cas d'alcoolisation aigüe et pour assurer le suivi des jeunes patients], une unité de dégrisement pilote, dotée de 4 lits, destinée à prendre en charge les cas d'alcoolisations aigües simples a ouvert en avril 2015. Après évaluation de ce projet pilote en juin 2016, le dispositif suivant a été retenu et validé par le Chef DSAS: maintien de l'unité d'alcoologie d'urgence médicalisée à 4 lits (7h-16h, samedis et dimanches), l'ouverture de 2 lits supplémentaires de crise à Tamaris (Cery) permettant d'orienter les patients pour sevrage (7/7 j.) et la mise en place d'une permanence médicale d'alcoologie de liaison aux urgences les samedis et dimanches.

**Création d'une Unité de chirurgie spinale.** Ce projet a été lancé avec l'engagement du Prof. V. Bartanusz, médecin chef de cette unité dès le 1er novembre 2015. Intégrée dans la Filière des maladies du dos (elle-même pérennisée début 2015), cette unité a pour objectifs notamment la création d'une porte d'entrée unique, le regroupement de toutes les activités cliniques et académiques de la chirurgie du rachis adulte (une équipe, un lieu), ainsi que la formation d'une relève par la création d'une Ecole de chirurgie spinale. Depuis le 1er janvier 2016, les ressources, charges et revenus de la chirurgie du rachis adulte, précédemment répartis sur deux départements, sont regroupés dans une seule entité structurelle. Elle fonctionne comme un service (équipe dédiée, colloques propres, visites, supervision, activités académiques, etc.), les activités se faisant encore sur 2 sites et plusieurs étages. Le projet est en bonne voie de consolidation et de communication vers l'externe (cabinets de ville).

**Plateformes de séquençage à haut débit (NGS).** S'inscrivant dans le développement de la médecine personnalisée, deux plateformes au service de tout le CHUV ont été mises en place courant 2015-2016 à l'Institut de pathologie (IPA) et au Laboratoire de génétique (LGE).

**Lancement du projet ERAS en Chirurgie thoracique.** Le programme ERAS (Enhanced Recovery After Surgery) comprend une combinaison de plusieurs mesures qui ont pour objectif principal de favoriser la récupération des patients après une intervention chirurgicale, avec en corollaire une diminution de la durée de séjour. Le déploiement ERAS dans le Service de chirurgie thoracique sera effectué pour 2 types d'interventions. Il nécessite des changements importants dans la prise en charge des patients et devra être harmonisé avec l'Hôpital du Valais dans le cadre de la nouvelle convention de collaboration pour la chirurgie thoracique.

**L'Hôtel des patients,** fruit d'un partenariat public-privé et d'une collaboration quadripartite (CHUV, Etat de Vaud, Reliva Patientenhotel SA et Retraites populaires) a ouvert ses portes le 10 octobre 2016 pour les patients du CHUV. Par ailleurs, pour pallier à une saturation à la Maternité, une antenne d'hébergement pour la gynécologie-obstétrique y a été ouverte le 15 novembre 2016. L'ouverture de l'Hôtel des patients permettra d'accentuer de manière significative le désengorgement du CHUV.

## 100 ans de la Maternité du CHUV / 50 ans du Service de néonatalogie

Cette année anniversaire a débuté par une exposition historique, artistique et sociale à l'Espace Arlaud, à Lausanne, qui a attiré près de 1'600 visiteurs. Une occasion rare de rendre hommage aux soignants et à toutes les personnes qui ont fait la Maternité au cours du siècle.

Au fil des mois, une dizaine de forums publics ont été organisés sur des thèmes aussi variés que l'influence de l'âge sur la grossesse, la protection des femmes enceintes dans le monde du travail, la transition à la parentalité, l'infertilité ou encore le traumatisme périnatal. Environ 350 personnes ont assisté à ces rencontres.

Nous avons eu également le plaisir de collaborer avec le Laboratoire public de l'Eprouvette de l'Unil avec la présentation de trois animations en mai, juin et septembre sur le thème du « Diagnostic préimplantatoire », avec la participation de médecins et d'infirmières du CHUV.

L'année 2017 sera également à marquer d'une pierre blanche puisque le Service de la néonatalogie fête son 50ème anniversaire. Centre de référence pour la prise en charge des nouveau-nés malades ou prématurés, le service fonctionne en réseau avec les hôpitaux régionaux et des professionnels hautement qualifiés. Une opportunité de présenter cet environnement spécifique par le biais de rencontres scientifiques et de diverses manifestations.

## Réseaux sociaux

Ouverte le 30 juin 2016, la page Facebook du CHUV est actuellement suivie par près de 1200 personnes. Cette visibilité rejoint les autres comptes déjà actifs de l'institution (Google+, Instagram, Twitter et YouTube et surtout LinkedIn avec plus de 12'000 abonnés) et dont les contenus varient en fonction du public recherché. Partage d'articles du magazine institutionnel «In Vivo» ou d'interventions des professionnels de l'hôpital dans les médias, actualités, images insolites ou encore annonce d'événements: la ligne éditoriale est menée par le Service de communication avec des rythmes différents (en moyenne 4-5 posts par jour sur Twitter, deux à trois par semaine sur Facebook) et adaptés aux différents publics (grand public sur Facebook, professionnels sur LinkedIn).

Avec plus de 40'000 vues, le post ayant rencontré le plus de succès est une vidéo de présentation des différents projets menés par le CHUV, l'UNIL et l'EPFL dans le domaine de l'oncologie.

3 comptes les plus suivis:

- Twitter: 1350
- Facebook: 1200
- LinkedIn: 12'600

## «Accueillir, c'est l'affaire de tous»

Le but de ce projet est de développer une culture de l'accueil qui tienne compte de la qualité relationnelle que l'institution offre à ses patients, ses proches ou ses collaborateurs, au quotidien et dans tout nouveau projet (notamment la refonte des badges collaborateurs, plus lisibles, ainsi que le déploiement du nouveau concept de signalétique hospitalière).

Il a été décliné tout au long de cette année au travers d'ateliers menés par le Directeur général et le Directeur des ressources humaines. Fin 2016, ce sont près de 300 cadres qui ont été mobilisés lors de ces ateliers qui ont pour but de les sensibiliser à une culture de la relation et de réfléchir ensemble à des mesures concrètes pouvant s'appliquer dans leur service.

Sur le terrain, l'année 2016 a également permis aux équipes d'accueil avancé de se professionnaliser. Au quotidien, ils accomplissent près d'une centaine d'accompagnements sur la Cité hospitalière. Leur présence garantit aux patients et visiteurs une mise en confiance et une aide dès leur arrivée dans l'institution.

## Application «Urgences Lausanne», une aide pour éviter d'attendre

Forte de ses 16'000 téléchargements en seulement quelques mois, l'application "Urgences Lausanne" est consultée près de 300 fois par jour.

Destinée aux urgences non vitales adultes, l'application fournit à la population lausannoise des indicateurs pour trouver le centre le plus proche ou le plus disponible, parmi les sept présentés. Elle indique une tendance pour le taux d'occupation de chaque centre à l'aide de pictogrammes colorés, vert, jaune ou rouge. Elle fournit par ailleurs, grâce à la géolocalisation, la distance et le temps qui séparent les utilisateurs de chaque centre. Quelques informations essentielles sont également disponibles, comme les horaires ou certaines spécificités.

L'application est disponible sur les plateformes iOS et Android, ainsi que sur leurs montres connectées, en quatre langues (français, anglais, allemand, italien).

Plus d'informations sur

## Liste des récipiendaires de prix et distinctions

Les nombreux prix octroyés chaque année aux collaboratrices et collaborateurs du CHUV témoignent de l'excellence du travail de recherche effectué jour après jour au sein de l'institution. Les distinctions, telles que les présidences de sociétés savantes, sont une autre preuve de la forte implication de ces chercheurs dans le tissu scientifique suisse et international. Ci-dessous, quelques unes des distinctions remises aux collaborateurs du CHUV en 2016:

- Jennifer Comte, Prix de la meilleure présentation scientifique remis lors de la rencontre du groupe de langue française de l'International Society for Forensic Genetics;
- Matthias Roth-Kleiner, Présidence de la Société suisse de néonatalogie;
- Alain Schoepfer, Prix Allergie de la Société suisse d'allergologie et d'immunologie;
- Service d'appui multimédia, Grand Prix romand de la création, catégorie « édition »;
- Eva Gollwitzer, Prix Pfizer;
- Cristina Bellini, Prix William Jarvis 2016 remis par la Society for Healthcare Epidemiology of America;
- Valentina Triacca, Prix du meilleur poster reçu lors du congrès annuel de l'Union des sociétés suisses de maladies vasculaires;
- Carlos de Mestral Vargas, Prix Nestlé de la Nutrition - Young Researcher Award;
- Christel Madelaine-Bonjour, Prix du meilleur projet clinique, Symposium Health Professionals in Rheumatology Switzerland;
- Viet Loan Dao Thi, Prix d'hépatologie;
- Valentine Guarnero, Prix de chirurgie;
- Ismaïl Labгаа, Prix du meilleur poster décerné par la Société suisse de chirurgie viscérale, puis par l'International Liver Cancer Association;
- Pascal Zufferey, Prix Jean et Linette Warnery;
- Julien Castioni, Prix du 2e meilleur poster reçu lors plus grand congrès médical européen de médecine interne;
- Thierry Roger, Prix en recherche fondamentale de la Société suisse d'infectiologie et de la Fondation académique suisse pour l'éducation en maladies infectieuses;
- Caroline Pot, Prix Robert Bing;
- Michel Gilliet, Prix Cloëtta;
- Ueli Kramer, Outstanding Early Career Achievement Award de la Society for Psychotherapy Research (SPR);
- Ueli Kramer, Hamburger Preis Persönlichkeitsstörungen;
- Martin Hübner, Prix de la Société suisse de chirurgie;
- Nathalie Wenger et Marie Méan, Prix de la meilleure présentation orale et de la meilleure communication affichée reçus lors de l'assemblée annuelle de la Société suisse de médecine interne générale;
- Gilbert Greub, Prix Philanthropia;
- Ping-Chih Ho, Young Investigator Award de la Melanoma Research Alliance;
- Chin-Bin Eap, Président de la task force Tools for optimising pharmacotherapy in psychiatry;
- Constantin Tuleasca, Prix Auguste Secrétan;
- Corinne Jotterand Chaparro, David Longchamp et Marie-Hélène Perez, Prix Pfizer;
- Prix Interprofessionnalité de l'Académie suisse des sciences médicales à 3 projets du CHUV (Formation à l'annonce de mauvaises nouvelles, Intégration d'un accompagnant spirituel dans une équipe mobile de soins palliatifs, Journées interprofessionnelles).

